



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 2 novembre 2015

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2015-086D**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 21 septembre dernier et telle que formulée vous désirez obtenir :

- 1. « Copie des deux derniers rapports semestriels d'activités soumis par l'Ombudsman au comité de gouvernance et d'éthique.*
- 2. Copie de chacun des rapports semestriels d'activités soumis par l'Ombudsman au comité de gouvernance et d'éthique en 2004-2005-2006-2007.*
- 3. Copie des procès-verbaux du conseil d'administration de l'année 2007 ».*

En réponse aux questions 1 et 2 de votre demande et tel que mentionné dans la lettre que nous vous adressons le 1<sup>er</sup> octobre dernier, nous avons consulté l'Ombudsman, les membres du comité de gouvernance et d'éthique et de communication ainsi que les membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec afin qu'ils nous communiquent leurs observations au sujet des informations confidentielles contenues aux rapports semestriels d'activités déposés par l'Ombudsman.

À cet égard, ces tiers nous ont informés qu'ils ne consentent pas à la divulgation de ces documents compte tenu qu'ils traitent habituellement ces informations de façon confidentielle.

Par conséquent, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons vous communiquer ces documents car ils contiennent des avis, des recommandations et des renseignements personnels qui se doivent d'être protégés et ce, en vertu des articles 37, 53, 54, 59 et 88 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* que nous vous joignons en annexe.

... /

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

905, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 3V9 Tél. : (514) 254-6000 poste 5733 Téléc. : (514) 864-3642  
Suzanne.Paquin@saq.qc.ca

En réponse à votre troisième question, vous trouverez ci-jointe une copie des procès-verbaux des réunions tenues par le Conseil d'administration de la SAQ en 2007. Ces documents ont été élagués et annotés en marge des articles de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, en vertu desquels nous nous appuyons pour vous en refuser partiellement l'accès et ce, en vertu des articles 21, 22, 27, 29, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 53, et 54 de la loi que nous vous joignons en annexe.

En effet, ces documents contiennent des renseignements économiques, financiers et commerciaux qui peuvent avoir des incidences sur les décisions administratives ou politiques, des avis, des recommandations, analyses et délibérations des membres du Conseil d'administration ainsi que des renseignements nominatifs concernant des personnes. Par ailleurs, ces divulgations risqueraient de révéler une stratégie de négociation de contrat ou de convention collective.

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]  
Suzanne Paquin

Pièce jointe

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**21.** Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

**24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Mandat ou stratégie de négociation collective.

**27.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27.

Analyse.

**32.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.

1982, c. 30, a. 32.

**34.** Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

**35.** Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

Analyse.

**39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

**40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

Renseignements ayant des incidences sur la vérification

**41.** Le vérificateur général ou une personne exerçant une fonction de vérification dans un organisme public ou pour le compte de cet organisme peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une opération de vérification;

2° de révéler un programme ou un plan d'activité de vérification;

3° de révéler une source confidentielle d'information relative à une vérification; ou

4° de porter sérieusement atteinte au pouvoir d'appréciation accordé au vérificateur général par les articles 38, 39, 40, 42, 43, 43.1 et 45 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

1982, c. 30, a. 41; 1985, c. 38, a. 82; 2006, c. 3, a. 18.

Caractère confidentiel des renseignements personnels

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Procureur général si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au Procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

**88.** Sauf dans le cas prévu par le paragraphe 4° de l'article 59, un organisme public doit refuser de donner communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait vraisemblablement un renseignement personnel concernant une autre personne physique ou l'existence d'un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à cette autre personne, à moins que cette dernière n'y consente par écrit.

1982, c. 30, a. 88; 2006, c. 22, a. 59.

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

### **RÉVISION**

#### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

#### **Québec**

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 1.10  
QUÉBEC (Québec) G1R 2G4  
Tél.: (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### **Montréal**

500, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 18.200  
MONTRÉAL (Québec) H2Z 1W7  
Tél.: (514) 873-4196  
Télec.: (514) 844-6170

#### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

### **APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC**

#### **a) Pouvoir**

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

#### **b) Délais**

L'article 149 de la Loi prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

#### **c) Procédure**

Selon l'article 151 de la Loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 28 février 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 1<sup>re</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le mercredi 7 février, à compter de 13 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Adam Turner  
Poste vacant  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire  
Madame Isabelle Gueymard, secrétaire adjointe

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent de retirer un sujet de l'ordre du jour.

CA 2007-01-001 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention au cours des dernières semaines. Il mentionne que sur la recommandation du groupe de travail, le conseil d'administration passera de 9 à 12 membres incluant son poste et celui du président-directeur général.

CA 2007-01-002 RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 2007-01-002.01 Négociations SPTP – Séance de conciliation
---

**Art. 27, 32, 35**

Dans le cadre des négociations SPTP, le président-directeur général fait état que

CA 2007-01-003 SONDAGE « COMMENT ÇA VA? »

CA 2007-01-003.01 Présentation des principaux résultats du sondage pour l'ensemble de la Société des alcools du Québec
---

**Art. 53, 54**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis dont ils ont reçu copie sous pli séparé, ils invitent Mme Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines, M. Philippe Duval, vice-président à l'exploitation des réseaux de vente et aux ressources humaines ainsi que \_\_\_\_\_ à se joindre à la séance.

Tout d'abord, le président-directeur général souligne que le sondage « Comment ça va? » marque le début d'une démarche d'évaluation soutenue et le personnel sera invité à y répondre à chaque année.

**Art. 35, 37, 39,  
53, 54**

Puis, présente de façon détaillée les résultats du sondage. Il mentionne que

Il explique

À cet égard, le président-directeur général souligne que

**Art. 53, 54**

ayant répondu aux questions des membres du conseil d'administration, ils le remercient pour sa présentation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-01-003.02 Présentation des priorités 2007-2008
---

**Art. 35, 37, 39**

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du document soumis, Mme Madeleine Gagnon présente les priorités 2007-2008  
Elle explique que

Elle mentionne également que

CA 2007-01-003.03 Présentation du plan de communication et de mobilisation
---

**Art. 35, 37, 39**

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du document soumis, Mme Gagnon présente le plan de communication et de mobilisation de la Société des alcools du Québec suite à la parution du sondage. Elle mentionne que ce plan

Puis, elle résume

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient Mme Gagnon et M. Duval pour leur participation et ceux-ci quittent la séance.

CA 2007-01-004

LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT – CO-VÉRIFICATION
---

**Art. 35, 38**

Le président du conseil fait état  
 Notamment,

Après discussion, les membres du conseil d'administration sont d'accord avec cette perspective que les livres et comptes de la Société des alcools du Québec soient vérifiés conjointement par le Vérificateur général du Québec et par le vérificateur externe nommé par le gouvernement.

CA 2007-01-004.01 Comité de gouvernance et d'éthique – Démission de M. Pietro Perrino
--

Le président du conseil d'administration fait part aux membres du conseil d'administration de la démission de M. Pietro Perrino à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition dûment formulée et après discussion, **il est unanimement résolu :**

.../

1. de nommer M. Norman Hébert jr. président du comité de gouvernance et d'éthique;
2. d'amender en conséquence la résolution CA 2006-16-086.04.

CA 2007-01-005 SÉANCE À HUIS CLOS

---

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances du conseil d'administration, la secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance.

CA 2007-01-006 AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 28 février 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le lundi 12 février, à compter de 13 h 30.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil (au siège social)  
Monsieur Yves Archambault (au siège social)  
Madame Chantal Bélanger (au téléphone)  
Monsieur Gary Mintz (au téléphone)  
Monsieur Robert Morier (au téléphone)  
Monsieur Pietro Perrino (au téléphone)  
Monsieur Adam Turner (au téléphone)  
Poste vacant  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)  
Madame Isabelle Gueymard, secrétaire adjointe (au siège social)

**ABSENT :**

Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Mme Chantal Bélanger ainsi que M. Norman Hébert jr., M. Sylvain Toutant, M. Yves Archambault, M. Gary Mintz, M. Robert Morier, M. Pietro Perrino et M. Adam Turner ayant préalablement consenti à ce qu'il soit dérogé aux formalités de convocation, ils conviennent de donner leur consentement écrit au plus tard lors de la prochaine séance du conseil d'administration, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la régie interne et la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec*, et la séance extraordinaire est déclarée régulièrement constituée.

CA 2007-02-007 PROFIL DES COMPÉTENCES SOUHAITÉES POUR LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU  
QUÉBEC

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, le président du conseil remercie les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité à cette séance.

**Art. 35, 37, 39,  
40**

Afin de permettre la nomination des nouveaux membres au conseil d'administration [CA 2007-01-001], la secrétaire explique que

Puis, les membres du conseil d'administration échangent leurs commentaires sur le projet de résolution.

Après discussion, considérant :

**Art. 35**

**il est unanimement résolu :**

**Refus d'accès  
Annexe «A»  
Art. 35, 37, 39,  
40**

1. d'approuver le document portant sur le profil souhaité des membres du conseil d'administration dont copie est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

.../

**Refus d'accès  
Annexe «B»  
Art. 35, 37, 39,  
40**

2. d'approuver le document portant sur la grille de compétences dont copie est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-02-008

#### AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 29 mars 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 3<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le mercredi 28 février, à compter de 8 h 45.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Madame Chantal Bélanger  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Adam Turner  
Poste vacant  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire  
Madame Isabelle Gueymard, secrétaire adjointe

**ABSENT :**

Monsieur Yves Archambault

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent d'intervertir certains sujets.

CA 2007-03-009

GROUPE DE TRAVAIL – TRAVAUX SUR LA GOUVERNANCE

---

**Art. 53, 54**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, ils invitent

à se joindre à la  
séance.

**Art. 35, 37, 53,  
54**

Faisant suite à la séance du comité de gouvernance et d'éthique sur les travaux du groupe de travail [CGE 2007-01-001], souhaite que

Il est d'avis que

**Art. 35, 37, 53,  
54**

Pour faire suite aux questions des membres du conseil d'administration, indique que

À cet égard,  
il recommande que

Par ailleurs, il souligne que

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient les membres du groupe de travail de les avoir assistés dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle de gouvernance qui favorisera une réalisation ordonnée de cette réforme fondamentale.

**Art. 53, 54**

quittent la séance.

Après discussion, les membres du conseil d'administration mandatent la secrétaire pour examiner la question d'indemnisation des administrateurs.

.../

CA 2007-03-010 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 27<sup>e</sup> SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2006

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2007-03-011 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>re</sup> SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 7 FÉVRIER 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2007-03-012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2<sup>e</sup> SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 12 FÉVRIER 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Art. 28, 32, 35,  
41, 53, 54**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire indique que

CA 2007-03-013 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des divers dossiers ayant retenu son attention au cours des dernières semaines. Plus particulièrement, il énumère certains événements et organismes qui seront commandités par la Société des alcools du Québec au cours de la présente année financière.

CA 2007-03-014 RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 2007-03-014.01  
Résultats financiers – Période 11-2006-2007

**Art. 21, 22, 35,  
37**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général commente les résultats financiers au 24 février 2007. Plus particulièrement, il souligne que

En ce qui concerne

Par conséquent,

CA 2007-03-014.02  
Sondage « Comment ça va? » – Suivi

Le président-directeur général fait état des rencontres qu'il a eues avec les exécutifs syndicaux respectifs sur les résultats du sondage « Comment ça va? ».

CA 2007-03-014.03  
Paiement par carte de crédit – Sécurité informatique

**Art. 29, 35, 37,  
39**

Le président-directeur général informe les membres du conseil d'administration à l'effet que des mesures de sécurité informatique sont actuellement mises en place, et ce,

Il indique que

.../

Un suivi sera fait à la séance du 29 mars 2007.

CA 2007-03-014.04 AQAVBS – Politique d'achat et de mise en marché
--

**Art. 35, 37, 53,  
54**

Le président-directeur général fait état d'une lettre en date du 13 février 2007 qu'il a reçue de \_\_\_\_\_ de l'Association québécoise des agences de vins, bières et spiritueux (AQAVBS). Il indique

Une copie de la réponse sera déposée à leur prochaine séance.

CA 2007-03-015      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 4<sup>e</sup> SÉANCE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2006

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté avec la modification suivante :

**Art. 35**

1. en remplaçant à la 1<sup>re</sup> phrase de la résolution CGE 2006-04-018, les mots \_\_\_\_\_ par les mots \_\_\_\_\_

CA 2007-03-016      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>re</sup> SÉANCE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE TENUE LE 7 FÉVRIER 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-03-017 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

---

**Art. 35, 37, 39,  
41**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, leur fait rapport des dossiers qui furent à l'étude au comité de vérification du 7 février 2007. Plus particulièrement, elle résume

Elle souligne notamment que

Puis, elle mentionne

Elle fait part aux membres du conseil d'administration que

Afin de disposer du dossier à l'étude, Mme Bélanger soumet verbalement la recommandation du comité de vérification.

CA 2007-03-017.01 Vérification d'optimisation des ressources sur le processus de sélection et de retrait des produits réguliers et de spécialité – Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
--

Après discussion, sur la recommandation du comité de vérification [CV 2007-01-002], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, pour la vérification d'optimisation des ressources portant sur le processus de sélection et de retrait des produits réguliers et de spécialité, un mandat de 50 000 \$ excluant les taxes et dépenses à RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON.

.../

CA 2007-03-018 PLAN STRATÉGIQUE 2007-2008

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Richard Genest, vice-président et chef de la Direction financière, et M. Gilles Bourque, directeur du développement stratégique, à se joindre à la séance.

**Art. 21, 22, 27,  
35, 37, 39**

Tout d'abord, le président-directeur général rappelle aux membres du conseil d'administration que le plan stratégique initial de 2004-2009 est actualisé à chaque année. En effet,

**Art. 21, 22, 27,  
35, 37, 39**

Puis, M. Bourque présente

**Art. 21, 22, 27,  
35, 37, 39**

Faisant suite aux commentaires des membres du conseil d'administration, le président-directeur général indique

Également, il est

Il prend note des corrections à apporter sur le libellé des éléments de certaines sections du document.

**Art. 21, 22, 27,  
35, 37, 38, 39**

Après discussion, les membres du conseil d'administration ayant échangé leurs commentaires ils demandent que

Note : Le document refondu du plan stratégique 2007-2012 sera déposé à une séance du conseil d'administration au plus tard le 29 mai 2007.

CA 2007-03-019      PROCESSUS D'INTRODUCTION ET DE RETRAIT DES BOISSONS ALCOOLIQUES – PRÉSENTATION INTERNE

Faisant suite à la demande du comité exécutif [CE 2006-12-122], les membres du conseil d'administration invitent M. Alain Brunet, vice-président à la commercialisation, à se joindre à la séance.

**Art. 35**

Tout d'abord, M. Brunet fait un historique de l'évolution de la politique de mise en marché de la Société des alcools du Québec ainsi qu'un exposé sur le processus d'introduction et de retrait des boissons alcooliques. Il explique

il Enfin,

**Art. 35**

Tout au long de sa présentation, M. Brunet répond aux questions des membres du conseil d'administration, notamment

Les membres du conseil d'administration remercient M. Brunet pour sa présentation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-03-020      MODALITÉS D'ESCOMPTE EN SUCCURSALE – 1<sup>er</sup> AVRIL 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter le programme d'escompte en succursale 2007-2008 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007, tel que plus amplement détaillé aux termes du tableau dont copie est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-03-021      MODALITÉS DE GESTION DE LA CAVE DE GARDE

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-03-022      SUCCURSALE SAINTE – CATHERINE – DE – LA – JACQUES – CARTIER  
(N° 33528) – AGRANDISSEMENT

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité exécutif [CE 2007-02-016], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (N° 33528) à l'endroit où est située actuellement cette succursale;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], l'agrandissement du local de la succursale Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (N° 33528) et la révision des modalités du bail négociées de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CE 2007-02-016.

CA 2007-03-023      SUCCURSALE GRAND-MÈRE (N° 33530) – AGRANDISSEMENT

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité exécutif [CE 2007-02-017], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale Grand-Mère (N° 33530) à l'endroit où est située actuellement cette succursale;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], l'agrandissement de l'aire d'entreposage de la succursale Grand-Mère (N° 33530) suivant les termes définis à la résolution CE 2007-02-017.

CA 2007-03-024 SÉANCE À HUIS CLOS

---

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances du conseil d'administration, la secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance.

CA 2007-03-025 AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 29 mai 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 4<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi 29 mars, à compter de 9 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Adam Turner  
Poste vacant  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire  
Madame Isabelle Gueymard, secrétaire adjointe

**ABSENT :**

Monsieur Gary Mintz

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter et d'intervertir certains points de l'ordre du jour.

CA 2007-04-026 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-04-027 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention.

CA 2007-04-028 RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

<p>CA 2007-04-028.01 Résultats financiers – Période 12-2006-2007</p>
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Richard Genest, vice-président et chef de la Direction financière, à se joindre à la séance.

**Art. 21, 22, 35,  
37**

M. Genest commente les résultats financiers de la période 12-2006-2007 se terminant le 24 février 2007.

Quant

Par conséquent,

.../

CA 2007-04-028.02 Terrain de la rue De Lorimier – Rapport d'étape
--

**Art. 27, 35**

M. Genest étant déjà présent à la séance, il rappelle que la Société des alcools du Québec s'est portée acquéreur en 1999 d'une parcelle de terrain à l'intersection de la rue De Lorimier et du boulevard René-Lévesque.

**Art. 27, 35**

À cet égard, M. Genest souhaite valider avec les membres du conseil d'administration

Il fait état

**Art. 27, 35**

Après discussion, les membres du conseil d'administration

Un suivi sera fait à une prochaine séance.

CA 2007-04-028.03 Analyse de l'écart du prix panier – Québec et Ontario
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, tel que demandé [CA 2007-03-018], ils s'en déclarent satisfaits.

## CA 2007-04-029

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, le président du conseil leur fait rapport des dossiers qui furent à l'étude au comité de gouvernance et d'éthique du 27 mars 2007 et dont copie du procès-verbal sera déposée à leur prochaine séance.

.../

Afin de disposer des dossiers à l'étude, le président du conseil soumet verbalement les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique.

CA 2007-04-029.01  
Manuel de l'administrateur – Approbation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-02-002], **il est unanimement résolu :**

**Refus d'accès  
annexe «A»  
Art. 35, 37, 39, 40**

d'adopter le manuel de l'administrateur constitué de la documentation suivante dont copie des documents est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante :

#### ***Mandats et responsabilités***

- Mandat du conseil d'administration
- Mandat du président du conseil d'administration
- Devoirs et obligations des membres du conseil d'administration
- Évaluation du conseil d'administration et de ses comités (document à venir)
- Évaluation des membres du conseil d'administration (document à venir)
- Indemnisation des membres du conseil d'administration et assurance responsabilité

#### ***Composition du conseil d'administration***

**Refus d'accès**

- Profil souhaité des membres du conseil d'administration

**Refus d'accès**

- Sélection des membres du conseil d'administration et grille de compétences

CA 2007-04-029.01  
(suite)

- Programme d'accueil des membres du conseil d'administration
- Formation continue des membres du conseil d'administration

#### ***Comités du conseil d'administration***

- Mandat des présidents de comités
- Mandat du comité de vérification
- Mandat du comité des ressources humaines
- Mandat du comité de gouvernance et d'éthique
- Mandat du comité des pratiques commerciales

#### ***Politiques diverses***

- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration
- Code d'éthique des employés de la Société des alcools du Québec
- Mandat de l'ombudsman

#### ***Rémunération des membres du conseil d'administration***

- Décret concernant la rémunération des membres du conseil d'administration
- Politique de déplacement et de séjour

***Certains textes législatifs pertinents***

- *Loi sur la Société des alcools du Québec*
- *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives*
- *Règlement sur la régie interne et la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec*
- *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*

CA 2007-04-029.02 Formation du comité des pratiques commerciales
---

Après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-02-003], **il est unanimement résolu :**

Comité des pratiques commerciales :

1. de remplacer le comité exécutif par le comité des pratiques commerciales;
2. de nommer M. Yves Archambault comme président du comité des pratiques commerciales;
3. de nommer Mme Chantal Bélanger, M. Gary Mintz et M. Sylvain Toutant membres de ce comité;

Le président du conseil est membre d'office de ce comité.

4. d'amender en conséquence la résolution CA 2005-04-042.

CA 2007-04-029.03 Calendrier 2007 des séances du conseil d'administration et de ses comités – Modifications
---

**Refus d'accès**  
**Annexe «B»**  
**Art. 35, 53, 54**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-02-004], ils adoptent le calendrier modifié 2007 dont copie est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-04-030

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CA 2007-04-030.01 Approbation du procès-verbal du comité de vérification du 7 février 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-04-030.02 Approbation du procès-verbal du comité de vérification du 28 février 2007
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-04-031

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, M. Yves Archambault, président du comité des ressources humaines, leur fait rapport des dossiers qui furent à l'étude au comité des ressources humaines du 27 mars 2007 et dont copie du procès-verbal sera déposée à leur prochaine séance.

Afin de disposer des dossiers à l'étude, M. Archambault soumet verbalement les recommandations du comité des ressources humaines.

CA 2007-04-031.01  
Mandat du comité des ressources humaines

M. Yves Archambault, président du comité des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration que le comité des ressources humaines a procédé à l'examen de son mandat révisé et qu'il exercera ses activités conformément à celui-ci.

CA 2007-04-031.02  
Évaluation de la performance du président-directeur général et rémunération variable – 2006-2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président du conseil demande à M. Sylvain Toutant de se retirer de la séance compte tenu que le sujet concerne ses conditions de travail.

Les membres du conseil d'administration ayant échangé leurs commentaires, la secrétaire prend note des corrections à apporter au document sur l'évaluation du rendement.

Après discussion, considérant :

**Art. 35**

**il est unanimement résolu :**

1. de recommander au ministre des Finances, conformément au décret 839-2004 du 8 septembre 2004, de verser un boni de 37 275 \$ équivalant à 15 % de son salaire, pour l'année financière 2006-2007, à M. Sylvain Toutant.

Sur ce, le président du conseil invite M. Toutant à rejoindre la séance.

.../

CA 2007-04-031.03 Contrat des vice-présidents
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-01-002],  
**il est unanimement résolu :**

**Refus d'accès Annexe C**  
**Art. 35, 37, 39**

1. d'approuver le contrat-type de services entre la Société des alcools du Québec et les vice-présidents dont copie du document est jointe en annexe « C » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-04-031.04 Régime supplémentaire de retraite pour les vice-présidents – Amendements
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-01-003],  
**il est unanimement résolu :**

**Refus d'accès Annexe D**  
**Art. 35, 37, 39**

1. d'adopter les amendements au *Règlement du régime supplémentaire de retraite pour les vice-président(e)s de la Société des alcools du Québec* dont copie est jointe en annexe « D » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le document refondu du *Règlement du régime supplémentaire de retraite pour les vice-président(e)s de la Société des alcools du Québec* sera déposé à une prochaine séance.

CA 2007-04-031.05 Augmentations salariales au 31 mars 2007 – Vice-présidents, personnel cadre et non syndiqué
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-01-004.01],  
**il est unanimement résolu :**

1. d'accorder au 31 mars 2007 une augmentation de 3,3 % de la masse salariale des vice-présidents, du personnel cadre et non syndiqué incluant l'augmentation des échelles salariales de 2,3 % et les progressions salariales de 1,0 %.

CA 2007-04-031.06

Programme de bonification des vice-présidents, du personnel cadre et non syndiqué et de la Direction des ventes et des succursales – 2007-2008

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-01-004.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver, sous réserve de l'approbation du gouvernement, le programme de bonification 2007-2008 des vice-présidents, du personnel cadre et non syndiqué selon les paramètres suivants :

	Répartition	Multiplicateur (max 1,3)
Objectifs de dividendes	40 %	1,5
Objectifs individuels	30 %	1,5
Objectifs budgétaires – Frais d'exploitation	30 %	1,5

	Boni cible
Classe : 1 à 5	5 %
6 à 9	8 %
10 à 11	10 %
12 à 14	12 %
15 à 16	15 %
Vice-présidents	25 % (max de 30 %)

2. d'approuver, sous réserve de l'approbation du gouvernement, le programme de bonification 2007-2008 des directeurs de succursale, des directeurs de secteur et des ventes.

	Répartition	Multiplicateur (max 1,3)
Objectifs de ventes aux particuliers Succursale / secteur / région	50 %	1,4
Objectifs individuels (exécutif)	20 %	1,5
Frais d'exploitation	30 %	1,5
DSV Ventes (13,15)	20 %	
Ventes (12)	18 %	
DDS Classe 1 (11)	12 %	
Classe 2 (9)	10 %	
Classe 3 (7)	10 %	

CA 2007-04-031.07  
Règlement sur la rémunération des employés non syndiqués de la Société des alcools du Québec

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-01-004.03], **il est unanimement résolu :**

***Refus d'accès Annexe E***

***Art. 35, 37, 39***

1. d'adopter les modifications portant sur la disposition « 2.4 Marchés de référence » et « 4.1 Promotion » du *Règlement sur la rémunération des employés non syndiqués de la Société des alcools du Québec* dont copie du document est jointe en annexe « E » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le document refondu du *Règlement sur la rémunération des employés non syndiqués de la Société des alcools du Québec* sera déposé au conseil d'administration du 29 mai 2007.

CA 2007-04-031.08 Politique d'indemnité lors d'un licenciement – Personnel cadre et non syndiqué
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-01-005], **il est unanimement résolu :**

**Refus d'accès Annexe F**

**Art. 35, 37, 39**

1. d'adopter la politique d'indemnité en cas de départ pour le personnel cadre et non syndiqué dont copie est jointe en annexe « F » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'abroger la résolution CA 2003-11-128.

CA 2007-04-031.09 Négociation avec le SPTP – Rapport d'étape
---

**Art. 53, 54**

Sur la proposition de

les membres du conseil d'administration invitent Mme Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines, à se joindre à la séance.

**Art. 27, 32, 35, 36**

Mme Gagnon fait rapport aux membres du conseil d'administration du déroulement de la négociation avec le SPTP

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient Mme Gagnon pour sa participation et celle-ci quitte la séance.

CA 2007-04-032      BUDGET 2007-2008

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Alain Brunet, vice-président à la commercialisation, à rejoindre M. Richard Genest, déjà présent à la séance.

**Art. 35** M. Genest présente les faits saillants de l'année 2006-2007 en terme de ventes brutes, de bénéfice net, de dépenses en capital et d'effectifs réguliers. Puis, il poursuit

**Art. 35, 53, 54** Faisant suite à une question de M. Brunet fait état

Après discussion, **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22**

**Art. 53, 54** Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Brunet et M. Genest pour leur participation et ceux-ci quittent la séance, suivis de

CA 2007-04-033 RAPPORT DE L'OMBUDSMAN – RELATIONS D'AFFAIRES ET DU PERSONNEL – NEUVIÈME RAPPORT

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Jacques Desmeules, ombudsman des relations d'affaires et du personnel, à se joindre à la séance.

M. Desmeules fait état qu'un certain nombre d'événements ont marqué la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec au cours du dernier semestre. Il fournit des explications additionnelles sur les dossiers ayant demandé une intervention et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Desmeules pour sa participation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-04-034 SUCCURSALE SAINTE-CATHERINE (N° 23001) – NOUVEAU BAIL

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité exécutif [CE 2007-03-030], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale Sainte-Catherine (N° 23001) sur la rue Sainte-Catherine mais en la relocalisant;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail de 15 ans négocié de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CE 2007-03-030.

CA 2007-04-035 SUCCURSALE CHIBOUGAMAU (N° 33527) – NOUVEAU BAIL

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité exécutif [CE 2007-03-032], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale Chibougamau (N° 33527) dans le centre commercial où est située actuellement cette succursale mais en la relocalisant;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail de 10 ans négocié de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CE 2007-03-032.

CA 2007-04-036 SUCCURSALE L'ASSOMPTION (N° 23062) – AGRANDISSEMENT

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la

recommandation du comité exécutif [CE 2007-03-031], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale L'Assomption (N° 23062) à l'endroit où est située actuellement cette succursale;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], l'agrandissement du local de la succursale L'Assomption (N° 23062) et la révision des modalités du bail négociées de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CE 2007-03-031.

CA 2007-04-037 SUCCURSALE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES (N° 33858) – AGRANDISSEMENT

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité exécutif [CE 2007-03-033], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale Saint-Marc-des-Carières (N° 33858) à l'endroit où est située actuellement cette succursale;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], l'agrandissement du local de la succursale Saint-Marc-des-Carières (N° 33858) et la révision des modalités du bail négociées de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CE 2007-03-033.

CA 2007-04-038 PAIEMENT PAR CARTES DE CRÉDIT – SÉCURITÉ INFORMATIQUE

**Art. 29, 35, 37,  
39**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général souhaite les informer que la Société des alcools du Québec doit se conformer aux exigences de sécurité du Payment Card Industry (PCI) pour le paiement électronique. Il s'agit

**Art. 29, 35, 37,  
39**

CA 2007-04-039 SÉANCE À HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, la secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance.

CA 2007-04-040 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

\_\_\_\_\_  
La secrétaire



**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 28 juin 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 5<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le mardi 29 mai, à compter de 13 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Adam Turner  
Poste vacant  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter, d'intervertir des points de l'ordre du jour et d'y retirer deux sujets.

CA 2007-05-041 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2007

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, il est adopté avec la modification suivante :

1. en remplaçant la première phrase du troisième paragraphe de la résolution CA 2007-04-028.02 par « Après discussion, les membres du conseil d'administration

**Art. 21, 22, 27,  
35**

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-05-042 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

<p>CA 2007-05-042.01 Rencontre avec les représentants du ministère des Finances</p>
---

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration de la rencontre qu'il a eue avec M. Jean Houde, sous-ministre au ministère des Finances. S'étaient joints à cette rencontre le président-directeur général, M. Richard Genest, vice-président et chef de la Direction financière et M. Yves Lafrance, sous-ministre associé du ministère des Finances.

<p>CA 2007-05-042.02 Conseil d'administration – Québec</p>
--

**Art. 53, 54**

Sur la proposition \_\_\_\_\_ les membres du conseil d'administration sont d'accord de tenir une séance du conseil d'administration à Québec à l'automne 2007. La date sera confirmée à la prochaine séance.

CA 2007-05-042.03  
Vérificateur général du Québec – Budget provincial 2007-2008

Faisant suite à une discussion antérieure [CA 2007-01-004], le président du conseil confirme aux membres du conseil d'administration à l'effet que les livres et comptes de la Société des alcools du Québec seront vérifiés conjointement par le Vérificateur général du Québec et par le vérificateur externe et ce, pour l'année financière 2007-2008.

CA 2007-05-043

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 2007-05-043.01  
Résultats financiers – Période 01-2007-2008

**Art. 21, 22, 35,  
37**

Le président-directeur général commente les résultats de la période 01-2007-2008. Plus particulièrement, il souligne que

En ce qui a trait

CA 2007-05-043.02  
Rapport d'activités périodique aux membres du conseil d'administration –  
Refonte

**Art. 35, 53, 54**

Dans le cadre du rapport d'activités envoyé à chaque période [CA 2005-04-035.01],

refonte du rapport est

Il précise que l'objectif de la

au conseil d'administration du 28 juin 2007.

Une proposition sera présentée

CA 2007-05-043.03 Vérificateur général du Québec – Plan d'action
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général rappelle que la Société des alcools du Québec doit déposer à la Commission sur l'administration publique et au Vérificateur général du Québec, un plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations émanant de la vérification particulière menée par le Vérificateur général du Québec.

**Art. 35, 41**

Sur ce, les membres du conseil d'administration ayant échangé leurs commentaires, la secrétaire prend note

Après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser le plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations émanant de la vérification particulière menée par le Vérificateur général du Québec et de le soumettre à l'attention de la Commission sur l'administration publique et du vérificateur.

CA 2007-05-044

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

---

CA 2007-05-044.01 Approbation du procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 27 mars 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. M. Norman Hébert jr., président du comité de gouvernance et d'éthique, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-05-044.02 Approbation du procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 3 mai 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. M. Norman Hébert jr., président du comité de gouvernance et d'éthique, confirme que le procès-verbal est conforme.

.../

CA 2007-05-044.03 Grille de compétence – Évaluation des membres du conseil d'administration
--

**Art. 35**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils échangent leurs commentaires

Après discussion, **il est unanimement résolu** :

**Refus d'accès  
Annexe «A»  
Art. 53, 54**

1. d'approuver la grille de compétences révisée dont copie du document est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-05-044.04 Calendrier – Formation des administrateurs
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, ils feront part de leurs intérêts à Mme Nicole Fortin, adjointe au président du conseil.

CA 2007-05-044.05 Formation du comité des ressources humaines
--

**Art. 53, 54**

Sur la proposition \_\_\_\_\_ et sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** :

Comité des ressources humaines :

1. de nommer M. Adam Turner président du comité des ressources humaines en remplacement de M. Yves Archambault.

Le président du conseil est membre d'office de ce comité.

CA 2007-05-045 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, leur fait rapport des dossiers qui furent à l'étude au comité de vérification du 23 mai 2007. Plus particulièrement, le comité a révisé les états financiers annuels avec le vérificateur externe et M. Richard Genest, vice-président et chef de la Direction financière. À cet égard, elle souligne que

**Art. 35, 41**

Elle distribue

Elle précise que

Puis, Mme Bélanger informe les membres du conseil d'administration à l'effet que le comité de vérification a discuté avec M. Duval du plan d'action des contrôles prioritaires afin d'en accélérer l'échéancier.

<p>CA 2007-05-045.01 États financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2007</p>
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Richard Genest, vice-président et chef de la Direction financière, à se joindre à la séance.

**Art. 21, 22, 27,  
35**

M. Genest fait la lecture des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et répond aux questions des membres du conseil d'administration. Notamment, il distribue

Afin de disposer du dossier à l'étude, Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, soumet verbalement la recommandation du comité de vérification.

Après discussion, sur la recommandation du comité de vérification, **il est unanimement résolu :**

.../

1. d'approuver, tels que présentés, les états financiers consolidés de la Société des alcools du Québec pour l'exercice de 53 semaines se terminant le 31 mars 2007;
2. de mandater M. Norman Hébert jr. et Mme Chantal Bélanger pour signer les états financiers au nom du conseil d'administration.

CA 2007-05-046

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2007-05-046.01

Approbation du procès-verbal du comité des ressources humaines du 27 mars 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. M. Yves Archambault, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-05-046.02

Approbation du procès-verbal du comité des ressources humaines du 15 mai 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. M. Yves Archambault, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-05-046.03

Règlement sur la rémunération des employés non syndiqués de la Société des alcools du Québec – Document refondu

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-02-009], **il est unanimement résolu :**

### **Refus d'accès Annexe B**

**Art. 35, 37, 39**

1. d'approuver le document refondu portant sur le Règlement sur la rémunération des employés non syndiqués de la Société des alcools du Québec dont copie est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

.../

CA 2007-05-046.04 Recommandations salariales 2007 et bonification 2006-2007 – Vice-présidents
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-02-010], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver, tel que présenté, le document portant sur la révision salariale des vice-présidents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 et le boni 2006-2007.

CA 2007-05-046.05 Objectifs annuels du président-directeur général – 2007-2008
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils révisent le libellé de la section du plan stratégique afin que celle-ci soit plus descriptive.

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-02-011], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le document corrigé portant sur les objectifs annuels 2007-2008 du président-directeur général dont copie est jointe en annexe « C » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Refus d'accès  
Annexe « C »  
Art. 53, 54**

CA 2007-05-046.06 Recommandations salariales 2007 – Président-directeur général
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-02-012], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver, conformément au décret 839-2004 du 8 septembre 2004, une augmentation salariale de 2,3 % du salaire de M. Sylvain Toutant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

CA 2007-05-046.07 Négociations SPTP – Recommandations
--

**Art. 53, 54**

Sur la proposition

les membres du conseil d'administration invitent Mme Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines, à se joindre à la séance.

**Art. 27, 32, 35**

Mme Gagnon fait état

résume

Elle

présente

À cet égard, elle

Elle présente

et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

**Art. 27, 32, 35**

Après discussion, considérant les membres du conseil d'administration sont d'accord que la Société des alcools du Québec dépose, à la table de négociation, l'offre finale de règlement.

ils partagent

du dossier.

Ils demandent de les informer du déroulement

CA 2007-05-047      RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRATIQUES  
COMMERCIALES

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, leur fait rapport des dossiers qui furent à l'étude à la séance du comité des pratiques commerciales tenue aujourd'hui même.

Afin de disposer des dossiers à l'étude, M. Archambault soumet verbalement les recommandations du comité des pratiques commerciales.

<p>CA 2007-05-047.01 Mandat du comité des pratiques commerciales – Amendement</p>
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-01-002], **il est unanimement résolu :**

**Refus d'accès Annexe D**

**Art. 35, 37, 39**

1. d'adopter l'amendement du mandat du comité des pratiques commerciales dont copie refondue du mandat est jointe en annexe « D » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

<p>CA 2007-05-047.02 Transport de colis (boissons alcooliques) – Centres spécialisés et inter succursales</p>
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-01-004], **il est unanimement résolu :**

1. de ratifier, pour les services de transport et de colis de boissons alcooliques dans les centres spécialisés et inter succursales, pour une période de 3 ans, un montant de 1 101 000 \$ à INTELCOM, le seul soumissionnaire conforme.

CA 2007-05-047.03
-------------------

Produits pétroliers – Option de renouvellement – SP-1297
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-01-005], **il est unanimement résolu :**

1. d'exercer l'option de renouvellement de 1 an prévue à l'appel d'offres SP-1297 et d'octroyer à cet effet pour la fourniture de produits pétroliers une commande totalisant 1 090 250 \$, taxes en sus, à ULTRAMAR LTÉE.

CA 2007-05-047.04
-------------------

Succursale Place L'Ormière (N° 33535) – Appel d'offres L 0303-535
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-01-008.01], **il est unanimement résolu :**

1. de louer de FIDUCIE FAMILIALE RAYMOND SERRÉ ET FIDUCIE FAMILIALE DENIS SERRÉ, pour une période de 10 ans, un local à construire qui sera situé à l'angle du boulevard de L'Ormière et de la rue Henry Deyglun à Québec, d'une superficie de 338,16 mètres carrés, mesures intérieures. La superficie sera sujette aux règles de mesurage de la Société des alcools du Québec. Le local sera livré à la Société des alcools du Québec selon la formule « clés en main » et tous les travaux, afin de rendre le local conforme aux normes et spécifications de la Société des alcools du Québec, seront effectués par le bailleur et à ses frais. Le loyer annuel de base sera de \_\_\_\_\_ le mètre carré. La Société des alcools du Québec paiera sa taxe d'affaires, s'il y a lieu, l'indexation de toutes les taxes ainsi que l'indexation du coût de l'énergie requise pour l'éclairage, les enseignes, le fonctionnement des équipements, le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'humidification. L'année de base sera la première année complète de la durée du bail. La Société des alcools du Québec bénéficiera d'environ 72 espaces de stationnement en commun et de 28 espaces à son usage exclusif. La Société des alcools du Québec pourra bénéficier d'une enseigne sur poteau communautaire à un coût de loyer supplémentaire annuel de \_\_\_\_\_. Cette location inclura le coût de l'énergie requise à son fonctionnement ainsi que le coût de l'entretien et des réparations de \_\_\_\_\_

**Art. 21, 22, 23,  
24**

**Art. 21, 22, 23,  
24**

celle-ci. La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de 5 ans aux mêmes charges, clauses, conditions sauf que loyer annuel de base sera de                    le mètre carré;

2. d'utiliser, à même le budget prévu à cet effet, un montant de 119 000 \$ pour fins d'aménagement.

CA 2007-05-047.05 Succursale Magog (N° 23082) – Option de renouvellement
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-01-008.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'exercer l'option de renouvellement de 5 ans incluse au bail de la succursale Magog (N° 23082), soit du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2012 aux mêmes charges, clauses, conditions et loyer annuel de base prévu à l'option, soit                    le mètre carré.

**Art. 21, 22, 23,  
24**

CA 2007-05-047.06 Succursale Amos (N° 23054) – Appel d'offres public L 0305-054
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. de louer de PROMUTUEL L'ABITIBIENNE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE, pour une période de 10 ans, un local à construire qui sera situé au 282, 1<sup>re</sup> Avenue Est à Amos, d'une superficie de 315,95 mètres carrés, mesures intérieures. La superficie sera sujette aux règles de mesurage de la Société des alcools du Québec. Le local sera livré à la Société des alcools du Québec selon la formule « clés en main » et tous les travaux, afin de rendre le local conforme aux normes et spécifications de la Société des alcools du Québec, seront effectués par le bailleur et à ses frais. Le loyer annuel de base sera de                    le mètre carré. La Société des alcools du Québec paiera sa taxe d'affaires, s'il y a lieu, l'indexation de toutes les taxes ainsi que l'indexation du coût de l'énergie requise pour l'éclairage, les enseignes, le fonctionnement des équipements, le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'humidification. L'année de base sera la première année complète de la durée du bail. La Société des alcools du Québec bénéficiera d'environ

**Art. 21, 22, 23,  
24**

**Art. 21, 22, 23,  
24**

30 espaces de stationnement en commun et de 5 espaces à son usage exclusif. La Société des alcools du Québec pourra bénéficier d'une enseigne sur poteau communautaire ou exclusive, le tout sans frais. La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de 5 ans aux mêmes charges, clauses, conditions sauf que le loyer annuel de base sera de                    le mètre carré;

2. d'utiliser, à même le budget prévu à cet effet, un montant de 116 000 \$ pour fins d'aménagement.

CA 2007-05-047.07

Succursale Saint-Marcel (Drummondville) (N° 33567) – Appel d'offres public  
L 0306-567

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22, 23,  
24**

1. de louer de CORPORATION FCHT HOLDINGS (QUÉBEC) INC., pour une période de 10 ans, un local à construire qui sera situé sur le boulevard Saint-Joseph à Drummondville, d'une superficie de 434,97 mètres carrés, mesures intérieures. La superficie sera sujette aux règles de mesurage de la Société des alcools du Québec. Le local sera livré à la Société des alcools du Québec selon la formule « clés en main » et tous les travaux, afin de rendre le local conforme aux normes et spécifications de la Société des alcools du Québec, seront effectués par le bailleur et à ses frais. Le loyer annuel de base sera de                    le mètre carré de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année et de                    le mètre carré de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année du bail. La Société des alcools du Québec paiera sa taxe d'affaires, s'il y a lieu, l'indexation de toutes les taxes, le coût de l'énergie requise pour l'éclairage, les enseignes, le fonctionnement des équipements, le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'humidification ainsi que l'indexation des frais d'exploitation. La Société des alcools du Québec sera responsable de toute nouvelle taxe qui serait créée entre la date de la proposition et le dernier jour de l'année de base, tel que définit au bail type SAQ. Cette taxe serait donc exclue du coût de l'année de base et serait remboursée au bailleur selon les modalités prévues. L'année de base sera la première année complète de la durée du bail. La Société des alcools du Québec bénéficiera d'environ 311 espaces de stationnement en commun. La Société des alcools du Québec pourra bénéficier d'une enseigne sur poteau communautaire à un coût de loyer supplémentaire annuel de                    Cette location inclura le coût de l'énergie requise à son fonctionnement ainsi que le coût de l'entretien et des réparations de celle-ci. La Société des alcools du

**Art. 21, 22, 23,  
24**

Québec aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de 5 ans aux mêmes charges, clauses, conditions sauf que le loyer annuel de base sera de                      le mètre carré;

2. d'utiliser, à même le budget prévu à cet effet, un montant de 155 000 \$ pour fins d'aménagement.

CA 2007-05-047.08  
Succursale Shawinigan-Sud (N° 33555) – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, considérant :

**Art. 35**

**il est unanimement résolu :**

1. de louer, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], de QUINCAILLERIE FOLEY INC., pour une période de 10 ans, un local existant qui sera situé au 2090, 5<sup>e</sup> Avenue à Shawinigan-Sud, d'une superficie de 242 mètres carrés, mesures intérieures. La superficie sera sujette aux règles de mesurage de la Société des alcools du Québec. Le local sera livré à la Société des alcools du Québec selon la formule « clés en main » et tous les travaux, afin de rendre le local conforme aux normes et spécifications de la Société des alcools du Québec, seront effectués par le bailleur et à ses frais. Le loyer annuel de base sera de                      le mètre carré. La Société des alcools du Québec paiera sa taxe d'affaires, s'il y a lieu, l'indexation de toutes les taxes ainsi que l'indexation du coût de l'énergie requise pour l'éclairage, les enseignes, le fonctionnement des équipements, le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'humidification. L'année de base sera la première année complète de la durée du bail. La Société des alcools du Québec bénéficiera d'environ 25 espaces de stationnement en commun et de 10 espaces à son usage exclusif. La Société des alcools du Québec pourra continuer de bénéficier d'une

**Art. 21, 22, 23,  
24**

**Art. 21, 22, 23,  
24**

enseigne sur poteau exclusif, le tout sans frais. La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de 5 ans aux mêmes charges, clauses, conditions et loyer annuel de base de            le mètre carré;

2. d'utiliser, à même le budget prévu à cet effet, un montant de 89 000 \$ pour fins d'aménagement.

CA 2007-05-047.09  
Succursale Fairview (Pointe-Claire) (N° 23159) – Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, considérant :

**Art. 35**

**il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la prolongation du bail de la succursale Fairview Pointe-Claire (N° 23159) pour une durée de trois 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 28 février 2011 aux mêmes charges, clauses, conditions sauf que le loyer annuel de base sera de            le mètre carré;
2. d'utiliser, à même le budget prévu à cet effet, un montant de 75 000 \$ pour fins d'aménagement.

**Art. 21, 22, 23,  
24**

CA 2007-05-048 RAPPORT ANNUEL 2006-2007 – APPROBATION

---

**Art. 53, 54** Sur la proposition les membres du conseil d'administration invitent M. Alain Bolduc, vice-président aux affaires publiques, communications et adjoint au président, à se joindre à la séance.

M. Bolduc ayant distribué séance tenante copie du projet de rapport annuel, les membres du conseil d'administration conviennent d'en prendre connaissance au cours des prochains jours et une séance sera prévue pour prendre note de leurs commentaires.

CA 2007-05-049 SERVICE DE TRANSPORT MARITIME ET DE GROUPEMENT – CHILI ET ARGENTINE – PROJET TMP 2007

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, suite aux explications additionnelles fournies par le président-directeur général, **il est unanimement résolu :**

1. d'octroyer pour un service de transport maritime et de groupage des produits en provenance du Chili et de l'Argentine, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 30 avril 2009, une provision de 6 940 450 \$ à J.F. HILLEBRAND GROUP AG, le plus bas soumissionnaire. La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer deux options de renouvellement de 1 an;
2. d'accorder une marge de manœuvre de 10 %, soit 694 045 \$, pour couvrir toute variation des taux de change du prix du combustible et du volume à transporter.

Il est entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec ne se limite qu'à ses besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis par la Société des alcools du Québec.

CA 2007-05-050 SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE (MEXIQUE, ÉTATS-UNIS, CANADA, QUÉBEC) – OPTION DE RENOUVELLEMENT D'UN AN PROJET TTP 2005, TTI 2005 ET TIP 2006

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, suite aux explications additionnelles fournies par le président-directeur général, **il est unanimement résolu** :

1. d'exercer l'option de renouvellement prévue aux appels d'offres TTP 2005 [CE 2005-04-046] pour un service de transport terrestre et le service de groupage de boissons alcooliques, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, un contrat aux soumissionnaires sélectionnés pour les différentes destinations selon un montant global de 3 108 746 \$ réparti de la façon suivante :

	PRÉVISIONS	GROUPAGE	COMMANDE
Euroworld transport System Canada	2 008 129 \$	86 906 \$	2 095 035 \$
IT Logistics	275 011 \$		275 011 \$
Transport YN. – Gonthier inc.	297 157 \$		297 157 \$
Sotech Nitram	356 795 \$		356 795 \$
Fastfrate Consolidée Inc.	84 749 \$		84 749 \$
<b>Total pour 1 an :</b>	<b>3 021 840 \$</b>	<b>86 906 \$</b>	<b>3 108 746 \$</b>

2. d'accorder une marge de manœuvre de 10% du montant total des commandes du point 1, soit 310 874 \$, afin de tenir compte des fluctuations possibles des taux de change, des volumes à transporter et du prix du carburant.

Il est entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec se limite à ses besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis.

3. d'exercer l'option de renouvellement prévu aux appels d'offres TTP 2005, TTI 2005 et TTIP 2006 [CE 2005-04-046], pour un service de transport terrestre pour les bières hors répertoire, à procéder par adjudications multiples afin de répondre au modèle de production des brasseries. Les montants étant facturés aux distributeurs québécois, les recommandations suivantes pour les transporteurs aptes à rendre les services requis ne sont pas individualisées et ne comportent aucun montant global.

LIEUX	BRASSERIES	SERVICES DE TRANSPORT
Kitchener	Brick	Euroworld, Ideal, IT Logistics, Robert, SGT 2000, Sotech Nitram, Transnat,
Oakville	Lakeport	Euroworld, Ideal, IT Logistics, Robert, SGT 2000, Sotech Nitram, Transnat,
Sudbury	Champps	Euroworld, IT Logistics, Robert, SGT 2000, Sotech Nitram, Transnat,
Saskatoon	Star Brew	Chalenger, Euroworld, Fastfrate, IT Logistics, Sotech Nitram,
Chicago	Modelo	Chalenger, Euroworld, IT Logistics, Papineau, PBB Global, Robert, SGT 2000, Sotech Nitram, Transnat,
Trenton	Miller	Chalenger, Euroworld, IT Logistics, Robert, Sotech Nitram, Transnat,
La Crosse	Sleeman	Chalenger, Euroworld, IT Logistics, Papineau, Robert, SGT 2000, Sotech Nitram, Transnat,
Mexico	Sol	Euroworld, IT Logistics, PBB Global, SGT 2000,
Monterey	Sol	Euroworld, IT Logistics, PBB Global, SGT 2000,
Utica NY		Euroworld, IT Logistics, Robert, Sotech Nitram, Transnat, Sonar
Guadalajara, Mexique		IT Logistics, PBB Global, SGT 2000,
Zacatecas, Mexique		IT Logistics, PBB Global, SGT 2000,

CA 2007-05-051

**SÉANCE À HUIS CLOS**

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, la secrétaire quitte la séance.

.../

CA 2007-05-052    AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 28 juin 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 6<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le mercredi 6 juin, à compter de 15 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Madame Chantal Bélanger  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Adam Turner  
Poste vacant  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire

**ABSENTS :**

Monsieur Yves Archambault  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent d'y ajouter d'autres sujets.

CA 2007-06-053 RAPPORT ANNUEL 2007

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, tel que demandé [CA 2007-05-048] et après discussion, ils approuvent le rapport annuel 2007 de la Société des alcools du Québec.

CA 2007-06-054 NÉGOCIATION SPTP

---

Le président-directeur général fait un suivi sur le dépôt de l'offre finale déposée le 30 mai 2007 à la table de négociation SPTP [CA 2007-05-046.07].

**Art. 27, 35**

CA 2007-06-055 COMMISSION SUR LES FINANCES PUBLIQUES 2007

---

Le président du conseil informe les membres du conseil d'administration à l'effet que la Commission sur les finances publiques siège du 11 au 22 juin 2007. La Société des alcools du Québec est appelée à se présenter aux membres de la Commission le 12 juin 2007. Il précise que divers documents ont été préparés pour répondre aux questions de l'Opposition officielle et au deuxième groupe d'Opposition.

CA 2007-06-056      AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 16 août 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 7<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi 28 juin, à compter de 14 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Poste vacant  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire

**ABSENT :**

Monsieur Adam Turner

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent d'y ajouter un autre sujet.

CA 2007-07-057 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2007

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-07-058 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2007

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, il est adopté à l'unanimité.

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-07-059 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

<p>CA 2007-07-059.01 Commission sur les finances publiques 2007</p>
---

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration sur la séance de la Commission sur les finances publiques tenue le 12 juin 2007. Le président-directeur général et lui-même ont été appelés à répondre aux questions des membres de la Commission.

<p>CA 2007-07-059.02 Association québécoise des agences de vins, bières et spiritueux – Nomination</p>
--

Le président du conseil informe les membres du conseil d'administration de la nomination des membres du nouvel exécutif de l'AQAVBS.

CA 2007-07-060

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 2007-07-060.01 Résultats financiers – Période 02-2007-2008
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général commente les résultats financiers pour la période se terminant le 26 mai 2007. Plus particulièrement, il souligne que

**Art. 21, 22, 35  
37**

En ce qui concerne

Par conséquent,

Finalement, il souligne que

CA 2007-07-060.02 Rapport d'activités périodique aux membres du conseil d'administration
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, tel que discuté précédemment [CA 2007-05-043.02], le président-directeur général présente un projet de contenu pour le rapport trimestriel déposé aux membres du conseil d'administration. Ce rapport

**Art. 21, 22, 35  
39**

Il indique que

Il est d'avis que le premier rapport pourra être complété pour le 16 août 2007.

CA 2007-07-060.03  
Négociation SPTP

**Art. 53, 54**

Faisant suite à une question de  
directeur général fait état

le président-

**Art. 27, 35**

que

Il indique

CA 2007-07-060.04

Faisant suite à une question de  
directeur général invite M. Richard Genest, vice-président et chef de la  
direction financière, à se joindre à la séance.

le président-

M. Genest fait un compte rendu

**Art. 28, 32, 41  
53, 54**

état de

Il fait

Les membres du conseil d'administration remercient M. Genest pour sa  
participation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-07-061

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRATIQUES  
COMMERCIALES

---

CA 2007-07-061.01

Approbation du procès-verbal du comité des pratiques commerciales du  
3 mai 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris  
connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner  
lecture. M. Yves Archambault, président du comité des pratiques  
commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

.../

CA 2007-07-061.02  
Fêtes du 400<sup>e</sup> de Québec – Commandites

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-02-011.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, pour les Fêtes du 400<sup>e</sup> de Québec, un investissement par la Société des alcools du Québec de 325 000 \$ dont 75 000 \$ en argent et 250 000 \$ en produits ainsi que 580 000 \$ en frais d'exploitation.

Il est à noter que le coût net pour la Société des alcools du Québec représente 505 000 \$ puisque Sopexa contribue à la hauteur d'un investissement de 300 000\$.

CA 2007-07-061.03  
L'International des Feux de Loto-Québec – Commandites

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-02-011.02], **il est unanimement résolu :**

1. de ratifier l'entente de partenariat avec l'International des Feux de Loto-Québec intervenue pour une durée de 4 ans, soit pour les années 2005 à 2008, selon les montants d'investissement suivants :
  - 300 000 \$ avec augmentation de 3% par année;
  - 10 000 \$ en produits;
  - 350 000 \$ en frais de production avec augmentation de 3 % par année.

La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de 2 ans dont les termes sont à négocier.

CA 2007-07-061.04 Festival international de jazz de Montréal – Commandites
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-02-011.03], **il est unanimement résolu** :

1. d'autoriser, conformément à l'entente du Festival international de jazz de Montréal, pour l'année 2007, un montant d'investissement de 350 000 \$ dont une portion utilisée en produits est déduite du montant d'argent, représentant plus ou moins 100 000 \$ au prix de détail.

CA 2007-07-061.05 Services de transport terrestre et de mouvements de cour – Appel d'offres TTS-2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-02-013.03], **il est unanimement résolu** :

1. d'octroyer, pour les services de transport terrestre pour les régions de Rougemont et de Saint-Damasse à destination du Centre de distribution de Québec, pour une période de 3 ans, un contrat de 825 360 \$ à ROBERT TRANSPORT INC.

La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer une option de renouvellement de 2 ans.

CA 2007-07-062	CHAIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET PARTENARIAT AVEC UNICAL – RAPPORT D'ÉTAPE
----------------	---

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, tel que demandé CA 2006-22-139, ils invitent M. Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière et M. Jean D'Aquila, contrôleur corporatif, à se joindre à la séance.

Tout d'abord, M. D'Aquila rappelle les modalités de l'entente entre l'Université de Sherbrooke et la Société des alcools du Québec portant sur la création de la Chaire de la valorisation du verre dans les matériaux [CA 2004-05-054]. Il précise que les objectifs sont notamment de donner une valeur ajoutée au verre mixte en exploitant toutes les voies possibles à son utilisation dans le béton. À cet égard, il souligne les axes de recherche et l'état d'avancement des travaux. Il conclut que l'équipe de chercheurs de la Chaire est en avance sur les échéances de réalisation et que les travaux sont très satisfaisants et prometteurs. D'ailleurs, la nouvelle succursale sur la rue Rodolphe-Forget à Montréal expose déjà une portion des travaux dans une partie de la dalle de béton de la section avant de cette succursale.

Puis, M. D'Aquila fait le point sur le projet Unical [CA 2005-07-073.03]. Ce projet consistait principalement à acquérir des équipements de pointe afin d'optimiser le tri du verre issu de la collecte sélective municipale. Dans le cadre du programme d'aide financière de la Société des alcools du Québec, les nouveaux équipements installés ont permis de doubler la capacité de traitement, passant de 10 tonnes métriques à l'heure en 2005 à 20 tonnes métriques à l'heure en 2006 et ce, tout en augmentant la qualité du produit fini. Selon les montants établis à l'entente, il reste plus de 1 680 000 \$ sur une possibilité de 2 500 000 \$. Jusqu'à maintenant, l'entreprise Unical rencontre les estimations de traitement évaluées selon les scénarios.

M. D'Aquila ayant répondu aux questions des membres du conseil d'administration, ils le remercient pour sa présentation et celui-ci quitte la séance, suivi de M. Genest.

CA 2007-07-063

#### PROJETS TI – GESTION DU PORTEFEUILLE

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, tel que demandé [CE 2006-13-143], ils invitent M. Benoit Durand, vice-président aux ressources informationnelles, à se joindre à la séance.

Dans un premier temps, M. Durand explique que la Division des ressources informationnelles a mis en place un bureau de projets en 2004 pour définir un portefeuille de projets TI afin d'y intégrer les besoins d'affaires dans un plan commun. La mission de ce bureau est d'améliorer la prise de décision des investissements futurs par l'alignement des projets au plan stratégique et d'augmenter son efficacité à livrer ses projets pour atteindre en retour ses investissements plus rapidement.

.../

**Art. 37, 39**

À cet effet, il fournit des explications

Il présente les projets en cours en donnant une description sommaire du projet et la ventilation des coûts.

M. Durand ayant répondu aux questions des membres du conseil d'administration, ils le remercient pour sa présentation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-07-064 REPORTAGE À TQS

Les membres du conseil d'administration visionnent deux reportages qui ont été diffusés sur le canal TQS concernant la codification de produits à l'aide des pastilles et la station de dégustation de la succursale 440.

CA 2007-05-065 SÉANCE À HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, la secrétaire quitte la séance.

CA 2007-05-066 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 20 septembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 8<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi 16 août, à compter de 10 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Madame Johanne Brunet  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Jean-Marie Toulouse  
Monsieur Adam Turner  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire

**ABSENTES :**

Madame Monique Leroux  
Madame Louise Ménard

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

**MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

---

Au nom des membres du conseil d'administration, le président du conseil souhaite la bienvenue à Mme Johanne Brunet et à M. Jean-Marie Toulouse. Il leur assure son entière collaboration et se déclare prêt à examiner toute question susceptible de bien les renseigner.

.../

Note : À compter du 8 août 2007, la Société des alcools du Québec est administrée par un conseil d'administration de 12 membres dont le président du conseil et le président-directeur général.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

#### CA 2007-08-067 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, la secrétaire distribue séance tenante une copie révisée des résolutions CA 2007-07-061.02 et CA 2007-07-061.03.

Après étude des documents soumis et discussion, sur proposition dûment formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

#### CA 2007-08-068 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention.

Par ailleurs, le président du conseil leur rappelle que la prochaine séance du conseil d'administration se tiendra au Centre de distribution de Québec et que la veille, le 19 septembre 2007, les membres du conseil sont invités à rencontrer Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances.

Note : La séance s'est tenue à Montréal suite à l'annulation de la rencontre avec la ministre.

CA 2007-08-069

## RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 2007-08-069.01 Résultats financiers – Période 04-2007-2008
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général commente les résultats financiers au 21 juillet 2007. Il indique que

**Art. 21, 22, 35,  
37**

En ce qui concerne

Par conséquent,

**Art. 53, 54**

Faisant suite à une question de \_\_\_\_\_, le président-directeur général apporte des informations additionnelles sur la tendance des ventes au détail du deuxième trimestre 2007 et sur celles de la régie des alcools de l'Ontario.

CA 2007-08-069.02 Rapport trimestriel d'activités – 16 août 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général rappelle que le comité de direction a procédé à la refonte du rapport d'activités discuté au conseil d'administration du 28 juin 2007 [CA 2007-07-060.02].

Le président-directeur général ayant invité les membres du conseil d'administration à lui faire part de leurs commentaires, il prend note des éléments à retrancher et des indicateurs de gestion à ajouter.

CA 2007-08-069.03 Gestion de la réputation – Suivi
---

**Art. 53, 54**

Sur la proposition \_\_\_\_\_, les membres du conseil d'administration invitent M. Alain Bolduc, vice-président aux affaires publiques, communications et adjoint au président, Mme Michèle Cloutier, directrice des communications externes et Mme Stéphanie Trudeau, directrice des affaires publiques, à se joindre à la séance.

.../

**Art. 35, 37, 39**

M. Bolduc fait un compte rendu sur la mise en place du plan de gestion de la réputation instauré au printemps dernier. Il indique que

Il est d'avis que

À cet égard,

Puis, il présente les étapes à compléter, notamment

Sur ce, les membres du conseil d'administration visionnent les topos radiophoniques ou télévisés ainsi que les articles des journaux qui ont fait état de la Société des alcools du Québec de façon positive au cours des derniers mois.

**Art. 35**

Après discussion, les membres du conseil d'administration partagent l'opinion

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Bolduc, Mme Cloutier et Mme Trudeau pour leur présentation et ceux-ci quittent la séance.

CA 2007-08-069.04 Risques et enjeux
--

Le président-directeur général fait état, pour le bénéfice des nouveaux membres du conseil d'administration, des dossiers présentant certains enjeux. Il fournit des explications sur le statut de chacun d'entre eux.

CA 2007-08-070

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

---

CA 2007-08-070.01 Compte rendu du président du comité de gouvernance et d'éthique
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, le président du conseil leur fait rapport que le comité de gouvernance et d'éthique a tenu une séance la journée

.../

même. Plus particulièrement, il fait état que les membres ont procédé à l'étude du dixième rapport semestriel de l'ombudsman des relations d'affaires et du personnel.

**Art. 35**

Après discussion, les membres du conseil d'administration demandent

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, le président du conseil soumet verbalement les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration.

CA 2007-08-070.02

Contrat de renouvellement de l'ombudsman – M. Jacques Desmeules

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-04-010], **il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe «A»**

**Art. 35, 37**

1. d'autoriser le renouvellement de contrat de M. Jacques Desmeules à titre d'ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec, pour une période de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2008, aux mêmes taux d'honoraires, conditions et remboursement des frais sauf que le taux de kilométrage est de 0,41 \$, dont copie du contrat est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-08-070.03

Formation des comités du conseil

Le président du conseil distribue séance tenante un document présentant la formation des comités du conseil d'administration. Pour le bénéfice des nouveaux membres du conseil d'administration, le plan de travail respectif des comités est distribué séance tenante.

Après étude du document soumis et discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-04-011], **il est unanimement résolu :**

CA 2007-08-070.03  
(suite)

Comité de gouvernance et d'éthique :

1. d'accorder un renouvellement de mandat à M. Norman Hébert jr. comme président du comité et à Mme Chantal Bélanger ainsi qu'à M. Gary Mintz comme membres de ce comité;
2. de nommer Mme Louise Ménard et M. Jean-Marie Toulouse membres de ce comité.

Comité de vérification :

1. d'accorder un renouvellement de mandat à Mme Chantal Bélanger comme présidente du comité et à M. Pietro Perrino ainsi qu'à M. Robert Morier comme membres de ce comité;
2. de nommer Mme Monique Leroux et M. Adam Turner membres de ce comité.

Le président du conseil est membre d'office de ce comité.

Comité des ressources humaines :

1. d'accorder un renouvellement de mandat à M. Adam Turner comme président de ce comité et à M. Yves Archambault ainsi qu'à M. Robert Morier comme membres de ce comité;
2. de nommer Mme Johanne Brunet, Mme Louise Ménard et M. Jean-Marie Toulouse membres de ce comité.

Le président du conseil est membre d'office de ce comité.

Comité des pratiques commerciales :

1. d'accorder un renouvellement de mandat à M. Yves Archambault comme président de ce comité et à M. Sylvain Toutant ainsi qu'à M. Gary Mintz comme membres de ce comité;
2. de nommer Mme Johanne Brunet, Mme Monique Leroux et M. Pietro Perrino membres de ce comité.

Le président du conseil est membre d'office de ce comité.

CA 2007-08-071

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, leur fait rapport que le comité des pratiques commerciales a tenu une séance la journée même.

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, M. Archambault soumet verbalement les recommandations du comité des pratiques commerciales au conseil d'administration.

CA 2007-08-071.01

Approbation du procès-verbal du comité des pratiques commerciales du 28 juin 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, la secrétaire distribue séance tenante une copie révisée des résolutions CPC 2007-02-011.01 et CPC 2007-02-011.02.

Après étude du document soumis et discussion, les membres du comité des pratiques commerciales confirment que le procès-verbal corrigé est conforme.

CA 2007-08-071.02  
 Approbation du procès-verbal du comité des pratiques commerciales du  
 27 juillet 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, la secrétaire distribue séance tenante une copie révisée de la résolution CPC 2007-03-019.

Après étude du document soumis et discussion, les membres du comité des pratiques commerciales confirment que le procès-verbal corrigé est conforme.

CA 2007-08-071.03  
 Surveillance et gestion des alarmes en succursale et dérogation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-04-023.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], pour les services reliés aux systèmes d'alarme des succursales, pour une période maximale de 1 an, la prolongation du contrat actuel de ADT CANADA INC., une provision de 595 000 \$.

**Art. 21, 22, 35**

Il est entendu que

CA 2007-08-071.04  
 Succursale Hull (N° 23050) – Nouveau bail

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-04-024], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, l'exploitation de la succursale Hull (N° 23050) à l'endroit où est située actuellement cette succursale;

.../

2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail de 15 ans négocié de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-04-024.

CA 2007-08-071.05  
Succursale Saint-Nicolas (N° 33609) – Relocalisation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-04-025], **il est unanimement résolu :**

1. de maintenir, pour des raisons financières et commerciales, la succursale Saint-Nicolas (N° 33609) en la relocalisant dans un local à construire sur le terrain où est située actuellement cette succursale;
2. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail de 15 ans négocié de gré à gré avec le propriétaire suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-04-025.

CA 2007-08-071.06  
Firme de communication marketing – SP-1346

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-04-023.02], **il est unanimement résolu :**

**Art. 21, 22**

1. d'octroyer, pour l'établissement de stratégies de communication ainsi que la conception de diverses activités publicitaires et promotionnelles, un contrat à l'agence de publicité SID LEE pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 octobre 2010, un contrat d'environ \_\_\_\_\_ selon les termes et conditions prévus à l'appel d'offres SP-1346. La Société des alcools du Québec aura le privilège d'exercer deux options de renouvellement de 1 an.

CA 2007-08-072

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CA 2007-08-072.01
-------------------

Compte rendu de la présidente du comité de vérification
---

Mme Chantal Bélanger, présidente du comité, fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui furent à l'étude à leur séance du 27 juillet 2007.

**Art. 35, 41**

Dans le cadre du mandat de vérification d'optimisation des ressources confié à Raymond Chabot Grant Thornton [CV 2007-01-002], elle souligne que

L'étude de ce dossier a été reportée à une prochaine séance.

CA 2007-08-072.02
-------------------

Approbation du procès-verbal du comité de vérification du 27 juillet 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-08-072.03
-------------------

Approbation du procès-verbal du comité de vérification du 1 <sup>er</sup> août 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, confirme que le procès-verbal est conforme.

.../

CA 2007-08-073 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2007-08-073.01 Compte rendu du président du comité des ressources humaines
--

M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui furent à l'étude à leurs séances du 12 juillet 2007 et du 16 août 2007. Plus particulièrement, il explique qu'une

**Art. 35, 37, 39**

CA 2007-08-073.02 Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2007
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture. M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-08-074 CALENDRIER DES SÉANCES DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2008 AU 31 MARS 2009

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils conviennent des modifications à y apporter. Un calendrier modifié sera déposé à la séance du 20 septembre 2007.

CA 2007-08-075 SÉANCE À HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, le président-directeur général et la secrétaire quittent la séance.

CA 2007-08-076    AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 1<sup>er</sup> novembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 9<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi 20 septembre, à compter de 10 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Madame Johanne Brunet  
Madame Monique Leroux  
Madame Louise Ménard  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Jean-Marie Toulouse  
Monsieur Adam Turner  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire

**ABSENT :**

Monsieur Gary Mintz

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

---

Au nom des membres du conseil d'administration, le président du conseil souhaite la bienvenue à Mme Monique Leroux et à Mme Louise Ménard. Il leur réitère son entière collaboration.

.../

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

### CA 2007-09-077 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AOÛT 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

### CA 2007-09-078 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 16 AOÛT 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, le président du conseil confirme que le procès-verbal est conforme.

### CA 2007-09-079 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 23 MAI 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, la présidente du comité de vérification confirme que le procès-verbal est conforme.

## **SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

### CA 2007-09-080 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention.

.../

CA 2007-09-081 CONTACT 2007 – BLITZ D'INFORMATION

Le président du conseil informe les membres du conseil d'administration à l'effet qu'il a assisté au blitz d'information dans le cadre d'une rencontre annuelle organisée par la Société des alcools du Québec avec les représentants de l'Association québécoise des agences de vins, bières et spiritueux. Il souligne que Mme Chantal Bélanger, M. Pietro Perrino et M. Jean-Marie Toulouse étaient également présents à cette présentation.

Sur la proposition de M. Toulouse, les membres du conseil d'administration félicitent l'équipe interne pour la qualité de la présentation qui a été faite dans le cadre de cette rencontre.

CA 2007-09-082 COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS

Le président du conseil informe les nouveaux membres du conseil d'administration à l'effet qu'ils sont invités à s'inscrire au Collège des administrateurs de sociétés qui offre une formation sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance.

CA 2007-09-083 RENCONTRE AVEC MME MONIQUE JÉRÔME-FORGET

Le président du conseil informe les membres du conseil d'administration que le président-directeur général et lui-même rencontreront Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, la journée même à 14 h 30.

CA 2007-09-084 LIVRES ET COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC – CO-VÉRIFICATION

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration d'une rencontre qu'il a eue avec Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification et M. Renaud Lachance, Vérificateur général du Québec.

**Art. 35, 38**

CA 2007-09-085 SUJET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2007-09-085.01  
Fêtes du 400<sup>e</sup> de Québec – Commandites

Faisant suite à un commentaire de M. Jean-Marie Toulouse, les membres du conseil d'administration demandent à obtenir les détails de la programmation des Fêtes du 400<sup>e</sup> de Québec auxquelles la Société des alcools du Québec est associée.

CA 2007-09-086 RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 2007-09-086.01  
Résultats financiers – Période 05-2007-2008

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général commente les résultats financiers au 18 août 2007

**Art. 21, 22, 35, 37**

Par ailleurs, le président-directeur général présente

CA 2007-09-086.02  
Risques et enjeux

Le président-directeur général fait état des dossiers présentant certains enjeux. Il fournit des explications sur le statut de chacun d'entre eux.

CA 2007-09-086.03 Rapport de l'ombudsman des relations d'affaires et du personnel – Suivi sur les actions
--

Le président-directeur général ayant fait un suivi des actions prises sur les plaintes retenues et enquêtées par l'ombudsman [CA 2007-08-070.01], les membres du conseil d'administration s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-09-087	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES
----------------	---

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, leur fait rapport que le comité a tenu une séance la journée même.

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, M. Archambault soumet verbalement les recommandations du comité des pratiques commerciales.

CA 2007-09-087.01 Procès-verbal du comité des pratiques commerciales du 16 août 2007
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-09-087.02 Création d'un fonds SAQ de développement en sommellerie
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général fournit des explications additionnelles sur la répartition du montant d'investissement aux établissements de formation en sommellerie

### Art. 35

Après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-05-029.01], **il est unanimement résolu :**

.../

1. d'autoriser, pour la création d'un fonds SAQ de développement en sommellerie, un investissement de 500 000 \$ sur 5 ans réparti comme suit :

**Établissements ayant une autorisation permanente du MELS**

<u>Nom de l'institution</u>	<u>Investissement</u>	
Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ)	200 000 \$	(40 000 \$ / an)
École hôtelière de la Capitale	100 000 \$	(20 000 \$ / an)
Centre Marie-Rivier Drummondville	50 000 \$	(10 000 \$ / an)
École hôtelière des Laurentides	50 000 \$	(10 000 \$ / an)

**Établissements ayant des autorisations temporaires et renouvelables sur une période de 5 ans**

<u>Nom de l'institution</u>	<u>Investissement</u>	
C.F.P. de Charlevoix	25 000 \$	(5 000 \$ / an)
C.F.P. 24 juin – Estrie	25 000 \$	(5 000 \$ / an)
École hôtelière de Laval	25 000 \$	(5 000 \$ / an)
C.F.P. Bel-Avenir – Mauricie	25 000 \$	(5 000 \$ / an)

CA 2007-09-087.03 Sacs à poignées en polyéthylène – SP-1355
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, explique que les membres du comité ont demandé des informations additionnelles dans ce dossier. Ils ont convenu d'en reporter l'étude à leur prochaine séance.

CA 2007-09-087.04  
 Succursale Sainte-Thérèse (N° 23008) – Nouveau bail – Appel d’offres  
 L 0307-008

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-05-030.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la signature d'un bail de 10 ans suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-05-030.01.

CA 2007-09-088      SUCCESSALE VAL D'OR (N° 23002) – APPEL D'OFFRES L 0311-002

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-05-030.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la signature d'un bail de 15 ans suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-05-030.02.

CA 2007-09-089      RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2007-09-089.01  
 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 16 août 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-09-089.02  
Procès-verbal du comité des ressources humaines du 27 août 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, les membres du comité des ressources humaines demandent d'ajouter à la résolution CR 2007-05-020, au dernier paragraphe, après la troisième phrase, la phrase suivante :

**Art. 35**

CA 2007-09-089.03  
Étude de rémunération globale – Président-directeur général et vice-présidents – Rapport d'étape

Sur la proposition de M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, les membres du conseil d'administration invitent Mme Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines, à se joindre à la séance.

Mme Gagnon fait rapport aux membres du conseil d'administration de la rencontre qu'elle a eue avec les représentants du ministère du Conseil exécutif.

**Art. 35, 37**

Mme Gagnon quitte la séance.

CA 2007-09-090      ÉDUC'ALCOOL – HABITUDES DE CONSOMMATION D'ALCOOL

Sur la proposition du président-directeur général, les membres du conseil d'administration invitent M. Hubert Sacy, directeur général du Fonds Éduc'alcool, à se joindre à la séance.

M. Sacy présente les résultats de l'enquête de 2007 sur les Québécois et l'alcool.

.../

**Art. 35, 37**

Puis, M. Sacy ayant répondu aux questions des membres du conseil d'administration, il est d'avis que

**Art. 35, 37**

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Sacy pour sa présentation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-09-091

**RÉSOLUTION D'AFFAIRES BANCAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES  
ALCOOLS DU QUÉBEC À TOUTE INSTITUTION FINANCIÈRE – MISE  
À JOUR ET LISTE DES SIGNATURES AUTORISÉES**

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis et après discussion, **il est unanimement résolu :**

ABROGÉ PAR  
CA 2007-16-126.06

**Art. 21, 22, 35, 37**

CA 2007-09-091

(suite)

**Art. 21, 22, 35, 37**

**Art. 21, 22, 35, 37****CA 2007-09-092      CALENDRIER 2008 ET 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS**

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, ils adoptent le calendrier modifié de l'année 2008 et jusqu'à mars 2009 dont copie est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**CA 2007-09-093      PLAN STRATÉGIQUE 2007-2012**

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, tel que demandé [CA 2007-03-018], ils invitent M. Alain Brunet, vice-président à la commercialisation et M. Philippe Duval, vice-président à l'exploitation des réseaux de vente et aux ressources humaines, à se joindre à la séance.

**Art. 21, 22, 35, 37**

Puis, le président-directeur général répond aux questions des membres du conseil d'administration. Plus particulièrement,

**Art. 21, 22, 35, 37**

Après discussion, sous réserve de l'approbation du gouvernement (*Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.34)*), **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le plan stratégique 2007-2012 dont copie du document est jointe en annexe « C » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-09-094

**SÉANCE À HUIS CLOS**

---

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, le président-directeur général et la secrétaire quittent la séance.

.../

CA 2007-09-095      AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 13 décembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 10<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre, à compter de 9 h 30.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Madame Johanne Brunet  
Madame Monique Leroux  
Madame Louise Ménard  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Jean-Marie Toulouse  
Monsieur Adam Turner  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant tous présents, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

.../

CA 2007-10-096 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, la secrétaire les informe qu'un statut sur les travaux sera effectué sur le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

CA 2007-10-097 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention. Plus particulièrement, il fait un compte rendu de la rencontre qu'il a eue avec M. Sylvain Toutant et la ministre des Finances, Mme Monique Jérôme-Forget.

CA 2007-10-098 RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

<p>CA 2007-10-098.01 Sujet des membres du conseil d'administration</p>
--

Faisant suite à un commentaire de M. \_\_\_\_\_, les membres du conseil d'administration demandent au président-directeur général de vérifier

**Art. 35, 53, 54, 56**

CA 2007-10-098.02 Résultats financiers – Période 07-2007-2008
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général commente les résultats financiers au 13 octobre 2007.

**Art. 21, 22, 35,  
37**

CA 2007-10-098.03 Enjeux corporatifs
---

Le président-directeur général fait état des dossiers présentant certains enjeux. Il fournit des explications sur le statut de chacun d'entre eux.

CA 2007-10-098.04 Tableau de bord corporatif
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

**Art. 21, 22, 35**

CA 2007-10-098.05 Sondage sur la réputation de la Société des alcools du Québec et sur la satisfaction de la clientèle
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Gilles Bourque, directeur du développement stratégique, à se joindre à la séance.

.../

**Art. 21, 22, 35,  
37, 38**

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Bourque pour sa présentation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-10-099      RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRATIQUES  
COMMERCIALES

---

CA 2007-10-099.01 Compte rendu du président du comité des pratiques commerciales
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, leur fait rapport que le comité a tenu une séance la journée même.

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, M. Archambault soumet verbalement les recommandations du comité des pratiques commerciales au conseil d'administration.

CA 2007-10-099.02 Procès-verbal du comité des pratiques commerciales du 20 septembre 2007
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du procès-verbal déposé pour information, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

.../

CA 2007-10-099.03  
Sacs à poignées en polyéthylène – SP-1355 – Suivi

Faisant suite à une discussion antérieure [CA 2007-09-087.03], M. Yves Archambault, président du comité, informe les membres du conseil d'administration qu'un appel d'offres public sera publié au cours des prochaines semaines pour les sacs à poignées en polyéthylène. Une commande a donc été placée auprès du plus bas soumissionnaire conforme afin de couvrir cette période.

CA 2007-10-099.04  
Demande de révision d'une décision –

M. Yves Archambault, président du comité, fait état de la teneur d'une mise en demeure transmise à la Société des alcools du Québec le 9 octobre 2007 par le procureur de

**Art. 21, 22, 35, 37**

Après étude du dossier avec Me Gilles Jolicoeur et M. Alain Brunet, M. Archambault précise que le comité des pratiques commerciales est

**Art. 21, 22, 35, 37**

CA 2007-10-099.05  
Succursale Duvernay (N° 23121) – Appel d'offres L 0310-121

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-06-035.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la signature d'un bail d'une durée de 10 ans suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-06-035.01.

.../

CA 2007-10-099.06  
 Succursale Saint-Jérôme (N° 23183) – Nouveau bail avec concept  
 Sélection – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-06-035.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail d'une durée de 15 ans suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-06-035.02.

CA 2007-10-099.07  
 Succursale Saint-Luc (N° 23334) – Nouveau bail – Négociation de gré à gré

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-06-035.03], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail d'une durée de 10 ans suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-06-035.03.

CA 2007-10-100

#### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui ont été à l'étude lors de la séance tenue le 16 octobre 2007.

.../

CA 2007-10-100.01 Plan de vérification 2007-2008
---

Mme Chantal Bélanger informe les membres du conseil d'administration que le plan de co-vérification 2008 devrait être déposé au comité de vérification du 13 décembre 2007 et les représentants du vérificateur externe et du Vérificateur général du Québec ont déjà eu plusieurs rencontres préparatoires à cet égard.

CA 2007-10-100.02 Contrôles prioritaires en succursale
---

**Art. 21, 22, 35**

CA 2007-10-100.03 Commentaires des vérificateurs externes
--

Mme Bélanger souligne

**Art. 21, 22, 35, 37**

Mme Leroux quitte la séance.

CA 2007-10-101	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
----------------	--

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui ont été à l'étude à la séance du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 25 octobre 2007.

Afin de disposer des dossiers, M. Hébert soumet verbalement les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique.

CA 2007-10-101.01

Évaluation du président du conseil d'administration, du conseil d'administration et de ses comités

M. Hébert informe les membres du conseil d'administration que des formulaires d'évaluation sur le conseil d'administration, celui sur les comités et du président du conseil seront déposés à la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2007.

CA 2007-10-101.02

Politique de déplacement, de séjour, de frais de représentation et de voyages hors Québec pour les administrateurs de la Société des alcools du Québec

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'amendement soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-05-014], **il est unanimement résolu :**

1. d'amender la disposition 5 intitulée « Voyages des membres du conseil d'administration » de la *Politique de déplacement, de séjour, de frais de représentation et de voyages hors Québec de la Société des alcools du Québec*, telle qu'approuvée à la résolution CA 2007-04-029.01;
2. d'ajouter la disposition 6 intitulée « Activités de développement des relations d'affaires » à ladite politique;
3. d'approuver la refonte de la *Politique de déplacement, de séjour, de frais de représentation et de voyages hors Québec pour les administrateurs de la Société des alcools du Québec* dont copie est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
4. d'abroger la résolution CA 2007-04-029.01 alinéa « Politique de déplacement et de séjour ».

**Refus Annexe A**  
**Art. 35, 37**

CA 2007-10-101.03 Renouvellement de mandats
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-05-015], **il est unanimement résolu** :

1. de recommander au ministre des Finances de renouveler, pour une seconde fois et pour une période de deux ans, les mandats des membres suivants : Mme Chantal Bélanger, M. Yves Archambault, M. Gary Mintz et M. Robert Morier.

CA 2007-10-102 SÉANCE À HUIS CLOS

---

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, le président-directeur général, la secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance.

CA 2007-10-103 AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 13 décembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 11<sup>e</sup> séance extraordinaire de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le vendredi 2 novembre, à compter de 12 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil (au siège social)  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général (au siège social)  
Monsieur Yves Archambault (au siège social)  
Madame Chantal Bélanger (au téléphone)  
Madame Johanne Brunet (au siège social)  
Madame Monique Leroux (au téléphone)  
Madame Louise Ménard (au siège social)  
Monsieur Gary Mintz (au téléphone)  
Monsieur Robert Morier (au siège social)  
Monsieur Pietro Perrino (au téléphone)  
Monsieur Jean-Marie Toulouse (au siège social)  
Monsieur Adam Turner (au siège social)  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe (au siège social)

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres ayant préalablement consenti à ce qu'il soit dérogé aux formalités de convocation, ils conviennent de donner leur consentement écrit au plus tard lors de la prochaine séance du conseil d'administration, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la régie interne et la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec*, et la séance extraordinaire est déclarée constituée.

.../

CA 2007-11-104

DÉMISSION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

CA 2007-11-104.01 Démission de M. Sylvain Toutant – Annonce
--

Les membres du conseil d'administration ayant tenu préalablement une séance à huis clos concernant la démission de M. Sylvain Toutant, le président du conseil invite Mme Martine Comtois et Mme Suzanne Paquin à rejoindre la séance.

**Art. 35**

CA 2007-11-104.02 Modalités de transition pour le poste de président-directeur général
---

M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, fait état que le comité des ressources humaines, qui tenait une séance la journée même, a ajouté à son ordre du jour ce point afin de discuter des modalités de transition pour le poste de président-directeur général, et ce, dans le but de faciliter le transfert de connaissances au remplacement de M. Toutant.

**Art. 35**

Après discussion, **il est unanimement résolu :**

.../

1. de mandater le président du conseil, M. Norman Hébert, afin qu'il entreprenne dès à présent les démarches auprès du cabinet de la ministre des Finances et du Secrétariat aux emplois supérieurs du Conseil exécutif afin de les informer de la démission de M. Sylvain Toutant et des modalités de transition pour le poste de président-directeur général.

CA 2007-11-105

AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 13 décembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 12<sup>e</sup> séance extraordinaire de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le lundi 5 novembre, à compter de 16 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil (au siège social)  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général (au siège social)  
Monsieur Yves Archambault (au téléphone)  
Madame Chantal Bélanger (au téléphone)  
Madame Johanne Brunet (au téléphone)  
Madame Louise Ménard (au téléphone)  
Monsieur Robert Morier (au téléphone)  
Monsieur Pietro Perrino (au téléphone)  
Monsieur Jean-Marie Toulouse (au téléphone)  
Monsieur Adam Turner (au téléphone)  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe (au siège social)

**ABSENTS :**

Madame Monique Leroux  
Monsieur Gary Mintz

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres ayant préalablement consenti à ce qu'il soit dérogé aux formalités de convocation, ils conviennent de donner leur consentement écrit au plus tard lors de la prochaine séance du conseil d'administration, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la régie interne et la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec*, et la séance extraordinaire est déclarée constituée.

.../

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2007-12-106

### **DÉMISSION DE M. SYLVAIN TOUTANT – SUIVI**

Le président du conseil fait un compte rendu aux membres du conseil d'administration des discussions qu'il a eues avec les représentants du Conseil exécutif suite à la démission le 2 novembre 2007 de M. Sylvain Toutant comme président-directeur général prenant effet le 31 décembre 2007. Puis, il invite M. Alain Bolduc, vice-président aux affaires publiques, communications et adjoint au président, à se joindre à la séance.

### **Art. 35, 37**

CA 2007-12-107

### **PROFIL DES COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE – NOMINATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis dont ils ont reçu copie sous pli séparé, la secrétaire leur rappelle que l'article 12 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec* stipule que : « *Le gouvernement, sur recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétences et d'expérience établi par la Société* ». D'autre part, conformément à l'article 27.2 de la Loi, le comité des ressources humaines a pour mandat d'élaborer et de proposer le profil de compétences au conseil d'administration. Or, le comité des ressources humaines n'ayant pas encore révisé le document actuel présentant le profil du poste de

président-directeur général, elle leur propose d'approuver le document préliminaire révisé compte tenu de l'urgence de la situation.

Après discussion, considérant :

- que la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration doit approuver un profil de compétences et d'expérience requis pour la nomination du président-directeur général;
- que le comité des ressources humaines est à réviser le profil de compétences et d'expérience;
- que la Société des alcools du Québec souhaite pourvoir au poste de président-directeur général par intérim suite à la démission de M. Sylvain Toutant,

**il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe A**  
**Art. 35, 37, 39, 40**

1. d'approuver le document préliminaire pouvant servir à établir le profil de compétences et d'expérience du président-directeur général dont copie du document est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Sur ce, M. Sylvain Toutant quitte la séance.

CA 2007-12-108

#### DÉMISSION DE M. SYLVAIN TOUTANT – MODALITÉS DE DÉPART

Faisant suite à la démission de M. Sylvain Toutant prenant effet le 31 décembre 2007, le président du conseil souligne aux membres du conseil d'administration que

**Art. 35**

.../

**Art. 35**

2. de mandater le président du conseil d'administration à finaliser les modalités de départ de M. Sylvain Toutant avec le gouvernement.

CA 2007-12-109

NOMINATION DE M. PHILIPPE DUVAL, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Le président du conseil d'administration informe les membres du conseil d'administration que M. Philippe Duval a accepté que sa candidature soit soumise et recommandée au gouvernement à titre de président-directeur général par intérim [CR 2007-06-022]. Il leur explique que la rémunération de M. Duval devra être établie à l'intérieur des paramètres fixés par le gouvernement et actuellement en vigueur.

**Art. 35**

Après discussion, considérant la démission de M. Sylvain Toutant comme président-directeur général de la Société des alcools du Québec, les membres du conseil d'administration **recommandent au gouvernement :**

.../

1. de nommer M. Philippe Duval comme président-directeur général par intérim et membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec à compter du 7 novembre 2007.

CA 2007-12-110      AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 13 décembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 13<sup>e</sup> séance extraordinaire de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le mercredi 7 novembre, à compter de 11 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil (au siège social)  
Monsieur Sylvain Toutant, président-directeur général (au siège social)  
Monsieur Yves Archambault (au téléphone)  
Madame Chantal Bélanger (au téléphone)  
Madame Johanne Brunet (au téléphone)  
Madame Monique Leroux (au téléphone)  
Madame Louise Ménard (au téléphone)  
Monsieur Robert Morier (au téléphone)  
Monsieur Pietro Perrino (au téléphone)  
Monsieur Adam Turner (au téléphone)  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe (au siège social)

**ABSENTS :**

Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Jean-Marie Toulouse

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres ayant préalablement consenti à ce qu'il soit dérogé aux formalités de convocation, ils conviennent de donner leur consentement écrit au plus tard lors de la prochaine séance du conseil d'administration, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la régie interne et la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec*, et la séance extraordinaire est déclarée constituée.

.../

CA 2007-13-111 DÉMISSION DE M. SYLVAIN TOUTANT – CONSEILLER AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

---

Faisant suite à la séance précédente [CA 2007-12-108], le président du conseil fait état que

**Art. 35**

Après discussion, considérant :

**Art. 35**

.../

**il est unanimement résolu :**

1. de mandater M. Sylvain Toutant afin qu'il agisse à titre de conseiller au président-directeur général par intérim jusqu'au 31 décembre 2007;
2. de prendre acte de l'engagement signé par M. Toutant en date du 6 novembre 2007 à l'effet qu'il s'abstiendra de participer à toute délibération et à toute décision de la Société des alcools du Québec pouvant impliquer la compagnie Kruger inc. ou l'une de ses filiales, notamment la Maison des Futailles, s.e.c., ainsi qu'un actionnaire de cette dernière. Qu'il se retirera de toute discussion pouvant toucher l'une ou l'autre de ses entités et qu'il ne cherchera en aucune façon à influencer une décision ni à obtenir quelque information que ce soit au sujet de l'une ou l'autre de celle-ci;
3. d'amender en conséquence le point 1 de la résolution CA 2007-12-108.

CA 2007-13-112

**DÉMISSION DE M. SYLVAIN TOUTANT –**

---

Sur la proposition du président du conseil, les membres du conseil d'administration invitent M. Alain Bolduc, vice-président aux affaires publiques, communications et adjoint au président, à se joindre à la séance.

**Art. 35, 37**

Les membres du conseil d'administration remercient M. Bolduc et celui-ci quitte la séance.

.../

CA 2007-13-113 RAPPORT DE M. SYLVAIN TOUTANT

---

M. Toutant mentionne qu'il a tenu un comité de direction le 6 novembre 2007 et que la haute direction est reconnaissante du leadership déployé par M. Hébert et les membres du conseil d'administration suite à l'annonce de sa démission et pour l'embauche du président-directeur général par intérim. Il ajoute que les vice-présidents ont également reçu une lettre rappelant les termes de l'engagement qu'il a signé hier.

CA 2007-13-114 AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 13 décembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 14<sup>e</sup> séance extraordinaire de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le vendredi 9 novembre, à compter de 9 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil (au siège social)  
Monsieur Philippe Duval, président-directeur général par intérim (au siège social)  
Madame Johanne Brunet (au téléphone)  
Madame Louise Ménard (au téléphone)  
Monsieur Gary Mintz (au téléphone)  
Monsieur Robert Morier (au téléphone)  
Monsieur Pietro Perrino (au téléphone)  
Monsieur Jean-Marie Toulouse (au téléphone)  
Monsieur Adam Turner (au téléphone)  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe (au siège social)

**ABSENTS :**

Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Madame Monique Leroux

**INVITÉS :**

Monsieur Richard Genest  
Monsieur Alain Brunet

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres ayant préalablement consenti à ce qu'il soit dérogé aux formalités de convocation, ils conviennent de donner leur consentement écrit au plus tard lors de la prochaine séance du conseil d'administration, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la régie interne et la conduite des affaires de la Société des alcools du Québec*, et la séance extraordinaire est déclarée constituée.

CA 2007-14-114

---

**Art. 21, 22, 35, 37**

Après discussion, tenant compte de l'appréciation du dollar canadien depuis le dernier ajustement des taux de change standard le 9 octobre dernier, **il est unanimement résolu :**

1. de déroger à la politique d'achat et de mise en marché et d'autoriser l'ajustement des prix de vente au 28 novembre 2007 et la révision des taux de change standard pour cette période.

CA 2007-14-115    AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 13 décembre 2007/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 15<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique, le jeudi 29 novembre, à compter de 10 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil (au téléphone)  
Monsieur Philippe Duval, président-directeur général par intérim (au siège social)  
Monsieur Yves Archambault (au téléphone)  
Madame Chantal Bélanger (au téléphone)  
Madame Johanne Brunet (au téléphone)  
Madame Monique Leroux (au téléphone)  
Madame Louise Ménard (au téléphone)  
Monsieur Gary Mintz (au téléphone)  
Monsieur Robert Morier (au téléphone)  
Monsieur Pietro Perrino (au téléphone)  
Monsieur Jean-Marie Toulouse (au téléphone)  
Monsieur Adam Turner (au téléphone)  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire (au siège social)  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe (au siège social)

**INVITÉS :**

Monsieur Richard Genest  
Monsieur Alain Auclair  
Madame Madeleine Gagnon

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant tous présents, la séance est déclarée régulièrement constituée.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent n'avoir aucun sujet à y ajouter.

CA 2007-15-116

### **RECOMMANDATION POUR LE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION VARIABLE 2008-2009 POUR LES VICE-PRÉSIDENTS, CADRES, PERSONNEL NON SYNDIQUÉ ET CADRES DU SECTEUR DES VENTES**

---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, souligne que le programme de rémunération variable du personnel de la Société des alcools du Québec doit être approuvé par le gouvernement selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Lors de la séance du 23 novembre 2007, le comité des ressources humaines a procédé à l'étude du dossier dont copie de la résolution présentant la recommandation d'approbation de ce programme est jointe aux documents déposés.

Sur ce, Mme Madeleine Gagnon étant déjà présente à la séance, elle répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Après discussion, **il est unanimement résolu, sous réserve de l'approbation du gouvernement :**

1. d'approuver le programme de bonification 2008-2009 des vice-présidents et du personnel cadre et non syndiqué selon les paramètres suivants :

CA 2007-15-116  
(suite)

<b>VPs, CADRES ET PNS</b>		
<b>2008-2009</b>	<b>Répartition</b>	<b>Multiplicateur (max 1,3)</b>
<b>Objectifs de dividendes (corpo)</b>	40 %	1,5
<b>Objectifs individuels</b>	30 %	1,5
<b>Objectif bud. - frais d'exploitation</b>	30 %	1,5
	<b>Boni cible</b>	
<b>Classes 1 à 5</b>	5 %	
<b>Classes 6 à 9</b>	8 %	
<b>Classes 10 et 11</b>	10 %	
<b>Classes 12 à 14</b>	12 % et 15 %	
<b>Classes 15 et 16</b>	15 %	
<b>VPs</b>	25 % (maximum de 30 %)	

2. d'approuver le programme de bonification 2008-2009 des directeurs de succursale, des directeurs de secteur et des ventes selon les paramètres suivants :

CA 2007-15-116  
(suite)

<b>DIRECTEURS DE SUCCURSALE DIRECTEURS SECTEUR ET VENTES</b>		
<b>2008-2009</b>	<b>Répartition</b>	<b>Multiplicateur (max 1,3)</b>
<b>Objectifs de vente aux particuliers succursale / secteur / région</b>	50 %	1,5
<b>Objectifs individuels (exécution)</b>	20 %	1,5
<b>Frais d'exploitation (%)</b>	30 %	1,5
	<b>Classes</b>	<b>Boni cible</b>
<b>DSV</b>	<b>Ventes (13, 15)</b>	20 %
	<b>Secteur (12)</b>	18 %
<b>DDS</b>	<b>Classe 1 (11)</b>	15 %
	<b>Classe 2 (9)</b>	12 %
	<b>Classe 3 (7)</b>	10 %

3. d'approuver, pour l'ensemble des directeurs de succursale, des directeurs de secteur et des ventes, que les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs soient modifiées et soient désormais mesurées sur une base trimestrielle plutôt qu'annuelle, que le boni soit acquis trimestriellement et qu'il soit payable une fois l'an;

CA 2007-15-117

---

**Art. 21, 22, 35, 37**

.../

CA 2007-15-118    AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION, le 14 février 2008/**

**PROCÈS-VERBAL** de la 16<sup>e</sup> séance de l'année 2007 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social, le jeudi 13 décembre, à compter de 10 heures.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Norman Hébert jr., président du conseil  
Monsieur Philippe Duval, président-directeur général par intérim  
Monsieur Yves Archambault  
Madame Chantal Bélanger  
Madame Johanne Brunet  
Madame Louise Ménard  
Monsieur Gary Mintz  
Monsieur Robert Morier  
Monsieur Pietro Perrino  
Monsieur Jean-Marie Toulouse  
Monsieur Adam Turner  
  
Madame Suzanne Paquin, secrétaire  
Madame Martine Comtois, secrétaire adjointe

**ABSENTE :**

Madame Monique Leroux

Un avis de convocation ayant été adressé à tous les membres du conseil d'administration et ceux-ci étant présents en nombre suffisant, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent d'intervenir certains sujets.

CA 2007-16-119 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-16-120 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-16-121 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-16-122 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-16-123 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

CA 2007-16-124 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et il est adopté à l'unanimité.

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

Par ailleurs, faisant suite à un commentaire de M.

**Art. 35, 53, 54**

CA 2007-16-125 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers ayant retenu son attention. Plus particulièrement, il remercie les membres pour leur disponibilité et leur engagement au cours du dernier mois. Également, il les informe de la rencontre qu'il a eue avec le président-directeur général par intérim sur les orientations du plan stratégique 2008-2013.

Après discussion, sur la proposition du président du conseil, les membres du conseil d'administration conviennent de tenir une séance le 14 janvier 2008 sur ce dossier.

.../

CA 2007-16-126 RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CA 2007-16-126.01  
Résultats financiers – Période 08-2007-2008

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général par intérim commente les résultats financiers au 23 novembre 2007.

Plus particulièrement

**Art. 21, 22, 35, 37**

CA 2007-16-126.02  
Enjeux corporatifs

Le président-directeur général par intérim fait état des dossiers présentant certains enjeux. Il fournit des explications sur le statut de chacun d'eux.

CA 2007-16-126.03  
Plan stratégique 2008-2013 – Calendrier de réalisation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président-directeur général par intérim présente le calendrier de préparation de la mise à jour annuelle du plan stratégique 2008-2013.

Sur ce, Mme Johanne Brunet s'excuse et quitte la séance.

.../

CA 2007-16-126.04 Remplacement des systèmes de points de vente
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils invitent M. Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière et M. Benoit Durand, vice-président aux ressources informationnelles, à joindre la séance.

### **Art. 35**

M. Durand ayant répondu aux questions des membres du conseil d'administration, ces derniers le remercient pour sa présentation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-16-126.05 Vérificateur général du Québec – Suivi des recommandations
---

M. Richard Genest étant déjà présent à la séance, il distribue séance tenante le suivi des recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec et fait état du statut pour chacune des recommandations.

Après discussion, les membres du conseil d'administration s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-16-126.06

Résolution d'affaires bancaires de la Société des alcools du Québec à toute institution financière – Mise à jour et liste des signatures autorisées

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Genest étant déjà présent à la séance,

**Art. 35, 37**

Après discussion, **il est unanimement résolu** :

1. d'adopter, en faveur de toute institution financière, la résolution d'affaires bancaires suivante :
  1. QUE le président-directeur général, le vice-président et chef de la direction financière, le directeur du contrôle des risques d'affaires, le directeur principal de la planification financière, le directeur principal de la paie et des systèmes financiers ou la directrice principale des services comptables, pourvu qu'ils soient deux qui agissent conjointement, soient autorisés pour la Société des alcools du Québec (la compagnie) et en son nom :
    - 1.1 à signer, avec apposition du sceau si nécessaire ou s'il y a lieu, endosser, faire, tirer et/ou accepter tous chèques, billets à ordre, lettres de change ou autres effets négociables, tous ordres de paiement d'argent, contrats relatifs à des lettres de crédit ou à des transactions de change pour livraison future et en général tous instruments ou documents ayant pour objet de lier ou d'obliger la compagnie d'une façon ou d'une autre relativement à son/ses compte(s) et transactions avec l'institution financière, qu'un découvert soit créé ou non de cette façon, et les instruments et documents ainsi signés engageront la compagnie;
    - 1.2 à recevoir de l'institution financière, contre reçu s'il y a lieu, tous relevés (livrets) de comptes, chèques et autres pièces justificatives de débit, lettres de change non payées et non acceptées et autres instruments négociables et à déléguer, en donnant à l'institution financière un écrit à cet effet, une telle autorité à une ou plusieurs autres personnes; et

.../

CA 2007-16-126.06  
(suite)

- 1.3 à désigner, par écrit, toute autre personne pour agir pour et au nom de la compagnie pour les seules fins suivantes, à savoir:
  - 1.3.1 à effectuer des placements garantis;
  - 1.3.2 à récupérer le principal et les intérêts à l'échéance de ces placements;
  - 1.3.3 à ordonner tout transfert de fonds requis auprès d'autres institutions financières.
2. QU'UNE copie certifiée de cette résolution soit transmise à l'institution financière, pour sa gouverne et information au sujet de ce qui précède et que la compagnie s'engage à ce que cette résolution demeure irrévocable aussi longtemps qu'elle n'aura pas été abrogée par une autre résolution dûment adoptée et que copie de cette dernière, dûment certifiée sous le sceau de la compagnie, n'aura pas été remise à chaque succursale ou agence de ladite institution financière où la compagnie aura un compte; et
3. QUE toutes résolutions antérieures (s'il y en a) relatives aux affaires bancaires et aux personnes autorisées à signer, conformément à ce qui précède, décrétées par le conseil d'administration de la compagnie sont annulées par les présentes.

**Refus Annexe A**  
**Art. 35, 37**

Une copie est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

2. d'adopter la liste des signatures autorisées dont copie est jointe en annexe « B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**Refus Annexe B**  
**Art. 35, 37**

3. d'abroger la résolution CA 2007-09-091.

Sur ce, les membres du conseil d'administration remercient M. Genest pour sa participation et celui-ci quitte la séance.

CA 2007-16-127      RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRATIQUES  
COMMERCIALES

---

CA 2007-16-127.01

Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> séance du comité des pratiques commerciales tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du procès-verbal déposé pour information, M. Yves Archambault, président du comité des pratiques commerciales, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-16-127.02

Compte rendu de la séance tenue le 13 décembre 2007

M. Archambault informe les membres du conseil d'administration qu'une séance a été tenue le jour même.

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, M. Archambault soumet verbalement les recommandations du comité des pratiques commerciales au conseil d'administration.

CA 2007-16-127.03

Modification de la définition des produits de spécialité

M. Archambault informe les membres du conseil d'administration que suite à la recommandation du Vérificateur général du Québec,

**Art. 21, 22, 35, 37**

.../

CA 2007-16-127.04

Programme de développement du réseau des succursales et des agences

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-07-044.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser le programme de développement du réseau des succursales et des agences 2008-2009.

CA 2007-16-127.05

Succursale Longueuil (Saint-Hubert) (N° 23056) – Nouveau bail et transformation en Sélection

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-07-044.02], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la signature d'un bail de 15 ans à CORPORATION FCHT HOLDINGS (QUÉBEC) INC. suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-07-044.02.

CA 2007-16-127.06

Succursale Signature Québec (N° 33575) – Prolongation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-07-044.03], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la prolongation du bail actuel de la

succursale Signature Québec (N° 33575) pour une durée de 3 ans suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-07-044.03.

CA 2007-16-127.07 Succursale Lebourgneuf (N° 33693) – Agrandissement
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-07-044.04], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], l'agrandissement de l'entrepôt de la succursale Lebourgneuf (N° 33693) suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-07-044.04.

CA 2007-16-127.08 Succursale Mont-Laurier (N° 23125) – Appel d'offres L 0316-125
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-07-044.05], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser la signature d'un bail de 10 ans à 96876 CANADA LTÉE suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-07-044.05.

CA 2007-16-127.09 Succursale Halles d'Anjou (N° 23011) – Agrandissement
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2007-07-044.06], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], l'agrandissement de la succursale Halles d'Anjou (N° 23011) suivant les termes définis à la résolution CPC 2007-07-044.06.

AMENDÉ PAR  
CA 2009-08-051.08

.../

CA 2007-16-128      RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification, fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui ont été à l'étude lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

CA 2007-16-128.01

Rapport de vérification d'optimisation des ressources sur le processus de sélection et de retrait des produits – Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, Mme Bélanger, présidente du comité de vérification, précise que le mandat confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton

**Art. 21, 22, 35, 37**

Sur ce, M. Yves Archambault informe les membres du conseil d'administration que suite à ce rapport,

**Art. 21, 22, 35, 37**

.../

CA 2007-16-129      RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

---

CA 2007-16-129.01  
Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> séance du comité des ressources humaines tenue le 2 novembre 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-16-129.02  
Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance du comité des ressources humaines tenue le 14 novembre 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-16-129.03  
Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> séance du comité des ressources humaines tenue le 23 novembre 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-16-129.04  
Compte rendu de la séance tenue le 6 décembre 2007

M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui ont été à l'étude lors de la séance tenue le 6 décembre 2007.

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, M. Turner soumet verbalement les recommandations du comité des ressources humaines au conseil d'administration.

CA 2007-16-129.05  
Structure organisationnelle – Recommandation

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, invite le président-directeur général par intérim à leur présenter la nouvelle structure organisationnelle de la Société des alcools du Québec.

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-09-037], **il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe C**  
**Art. 35, 37**

1. d'approuver la nouvelle structure organisationnelle dont copie est jointe en annexe « C » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-16-129.06  
Processus de recrutement du président-directeur général

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2007-16-129.07  
Firmes de recrutement – Poste de président-directeur général

M. Adam Turner, président du comité des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration que 6 firmes de recrutement seront invitées à présenter une offre. La sélection de la firme devrait avoir lieu au cours du mois de janvier 2008.

CA 2007-16-129.08  
Politique de prévention en matière de harcèlement et de violence au travail

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-08-029],  
**il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe D**

**Art. 35, 37**

AMENDÉ PAR

CA 2008-16-098.03

1. d'adopter la politique de prévention en matière de harcèlement et de violence au travail dont copie est jointe en annexe « D » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'amender en conséquence les résolutions CR 2004-03-013 et CA 2004-06-069.04.

CA 2007-16-129.09

Règlement portant sur le régime supplémentaire de retraite pour les vice-président(e)s de la Société des alcools du Québec

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-08-030],  
**il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe E**

**Art. 35, 37**

1. d'adopter, avec la modification proposée à l'article 2.02, la refonte du *Règlement portant sur le régime supplémentaire de retraite pour les vice-président(e)s de la Société des alcools du Québec* dont copie est jointe en annexe « E » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2007-16-129.10

Politique d'indemnité lors d'un licenciement – Amendement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-08-033],  
**il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe F**

**Art. 35, 37**

1. d'adopter l'amendement à la politique d'indemnité lors d'un licenciement dont copie est jointe en annexe « F » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'amender en conséquence les résolutions CR 2007-01-005 et CA 2007-04-031.08.

CA 2007-16-129.11 Mandat du comité des ressources humaines
---

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-07-026],  
**il est unanimement résolu :**

ABROGÉ PAR  
 CA 2008-16-098.04

1. de modifier la disposition 4 alinéa b) du mandat du comité des ressources humaines afin qu'elle se lise dorénavant comme suit :

« Le comité doit élaborer et proposer au conseil le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général. »

2. d'amender en conséquence la résolution CA 2007-03-009.

CA 2007-16-129.12 Régime d'assurance collective du personnel cadre et non syndiqué – Prorogation et coûts de renouvellement 2008
--

Devant les administrateurs, le président du conseil prend acte de la déclaration d'intérêts présentée par M. Yves Archambault. Ce dernier fait état qu'il est administrateur à Desjardins Assurances générales. Il précise qu'il s'abstiendra de prendre part à la discussion et à la décision concernant l'étude de ce dossier. Cette déclaration d'intérêts est effectuée conformément à l'article 13 du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec.

Sur ce, M. Archambault se retire de la séance.

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2007-08-032],  
**il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à l'article 7 de la directive portant sur les contrats et les engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2005-03-024], la prorogation de 17 mois du contrat d'assurance collective pour le personnel cadre et non syndiqué au montant de 3 450 000 \$ à SSQ GROUPE FINANCIER.

**Refus Annexe G**  
**Art. 35, 37**

Le taux de l'assurance vie, de l'assurance vie des personnes à charge, de décès et de mutilation par accident, de l'assurance maladie, de l'assurance invalidité longue durée et de l'assurance soins dentaires apparaissent au tableau en annexe « G » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le président du conseil invite M. Archambault à rejoindre la séance.

CA 2007-16-130

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

---

CA 2007-16-130.01

Approbation du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance tenue le 25 octobre 2007

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal déposé pour information, le président du conseil, M. Norman Hébert jr., confirme que le procès-verbal est conforme.

CA 2007-16-130.02

Compte rendu de la séance du 6 décembre 2007

Le président du conseil fait rapport aux membres du conseil d'administration des dossiers qui ont été à l'étude lors de la séance tenue le 6 décembre 2007.

Afin de disposer des dossiers qui ont été à l'étude, le président du conseil soumet verbalement les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique.

CA 2007-16-130.03

Formation du comité des pratiques commerciales – Amendement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-06-023], **il est unanimement résolu :**

1. de nommer M. Philippe Duval membre du comité des pratiques commerciales en remplacement de M. Sylvain Toutant;

.../

2. d'amender en conséquence la résolution CA 2007-08-070.03.

CA 2007-16-130.04

Nomination d'un remplaçant désigné au président du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président du conseil fait état qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration désigne, selon ses priorités, l'un des présidents des comités visés à l'article 19 pour remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement.

Après discussion, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-06-021], **il est unanimement résolu :**

1. de désigner, en remplacement du président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement :
  - pour la période du 14 décembre 2007 au 30 juin 2008 : Mme Chantal Bélanger;
  - pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 décembre 2008 : M. Adam Turner.

CA 2007-16-130.05

Nomination d'un représentant de la Société des alcools du Québec au conseil d'administration du commandité de Global Wine & Spirits

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-06-024], **il est unanimement résolu :**

1. de nommer M. Philippe Duval administrateur au conseil d'administration du commandité 9095-4447 Québec inc. de Global Wine & Spirits en remplacement de M. Sylvain Toutant;
2. d'amender en conséquence la résolution CA 2004-08-088.

CA 2007-16-130.06

Évaluation du conseil d'administration et de son président – Formulaires

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-06-018], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver les formulaires d'évaluation du conseil d'administration et de son président.

CA 2007-16-130.07

Évaluation des membres au conseil d'administration – Formulaire

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-06-019], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le formulaire d'évaluation des membres du conseil d'administration.

CA 2007-16-130.08

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration – Amendement

ABROGÉ PAR  
CA 2013-06-050.04

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique [CGE 2007-06-020], **il est unanimement résolu :**

**Refus Annexe H**  
**Art. 35, 37**

1. d'adopter le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration dont copie du document refondu est jointe en annexe « H » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
2. d'amender en conséquence les résolutions CGE 2007-02-002 et CA 2007-04-029.01 alinéa « Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration ».

CA 2007-16-131 SÉANCE À HUIS CLOS

---

Les membres du conseil d'administration ayant convenu de tenir un huis clos à la fin de chacune des séances, le président-directeur général par intérim, la secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance.

CA 2007-16-132 AUTORISATION

---

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La secrétaire